



SITES NATURA 2000

MONTAGNE DES ALDUDES FR7200756
VALLÉE DE LA NIVE DES ALDUDES, COL DE LINDUX FR7212012

Documents d'Objectifs

TOME 2 - PROGRAMME OPÉRATIONNEL



Sommaire

TOME 2 - PROGRAMME OPÉRATIONNEL

- ▶ Première partie : Enjeux et objectifs
de développement durable et de conservation 3
- ▶ Deuxième partie : Plan de gestion 19



Première partie

Enjeux et objectifs de développement durable et de conservation

Sommaire

1	▶ Enjeux et objectifs de développement durable et de conservation	5
	1.1 - Les enjeux écologiques	5
	1.2 - Les enjeux socio-économiques	5
	1.3 - Croisement des enjeux écologiques et socio-économiques	5
	1.4 - Détermination des objectifs de Développement Durable	6
2	▶ Résultats	7
	2.1 - Tableaux de hiérarchisation des enjeux écologiques dans les sites des docob Montagne des Aldudes Vallée de la Nive des Aldudes, Col de Lindux (voir tableaux ci-après)	7
	2.2 - Tableau des enjeux socioéconomiques et des objectifs opérationnels associés	8
	2.3 - Tableau des interactions entre activité, usages et habitats et entre activités, usages et espèces	11
	2.4 - Résultat en termes d'objectifs de développement durable	15

1 ► Méthodologie de définition des objectifs de développement durable

1.1 - Les enjeux écologiques

Les enjeux écologiques que l'on qualifie aussi d'enjeux de conservation, sont ceux définis dans le FSD et ceux repérés lors des phases d'inventaire, c'est-à-dire : les habitats et espèces d'intérêt communautaire présents dans l'annexe I de la directive européenne « Habitat, Faune et Flore », les espèces de la directive oiseaux ainsi que celles inscrites sur la liste des oiseaux migrateurs. La contextualisation de ces enjeux sur le territoire de la zone d'étude et la priorisation des enjeux, nécessitent de mettre en place une méthodologie de hiérarchisation des enjeux de conservation, conduite par le groupe d'experts participant au comité technique.

La méthode s'appuie sur une série de critères (cf. diagnostic écologique) permettant d'approcher au mieux la notion d'état de conservation. Elle s'appuie sur des aspects quantitatifs : par exemple tableau de croisement des habitats et des espèces qui permettra de repérer les habitats d'espèce les plus importants à l'échelle du site. Ce tableau quantitatif (présence ou pas de l'espèce) est complété par un tableau précisant la fonction des milieux dans le cycle de l'animal (reproduction, alimentation, déplacement, hibernation). Pour chaque type d'espèce (faune, flore, oiseaux) un tableau récapitulatif de l'état de conservation à partir d'une série de critères renseignés à dire d'expert a été réalisé (voir diagnostic écologique).

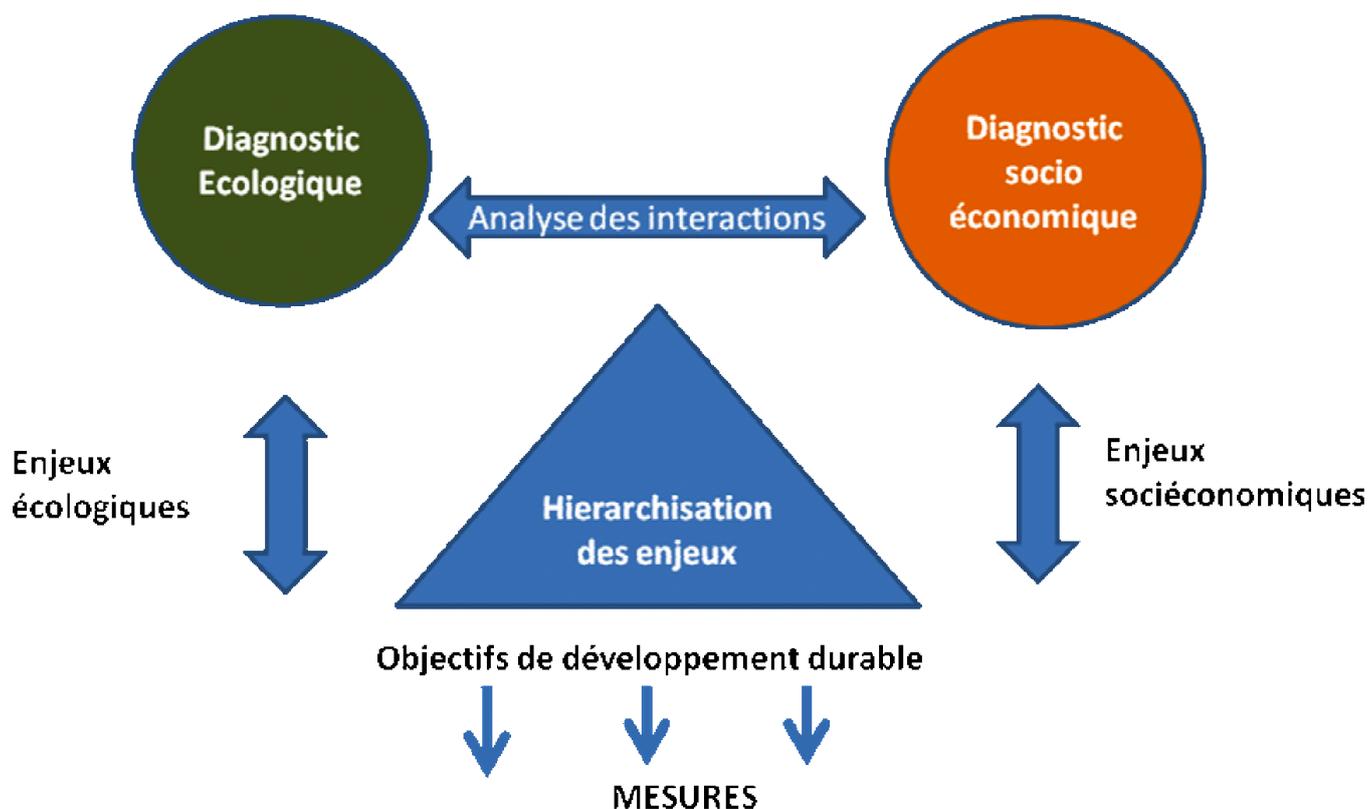
1.2 - Les enjeux socio-économiques

À partir du diagnostic socio-économique réalisé avec la double caractéristique – état des lieux et perspective dynamique – ces enjeux ont été hiérarchisés et déclinés en objectifs opérationnels, avec l'appui des différents groupes de travail (élus, agriculteurs, forestiers, opérateurs de tourisme et chasseurs).

1.3 - Croisement des enjeux écologiques et socio-économiques

Pour croiser les deux types d'enjeux afin de définir des objectifs de développement durable qui se déclineront en objectifs opérationnels puis en types de mesures, un tableau spécifique a été conçu. Il s'agit de repérer les interactions entre activités, usages, milieux et espèces par grands secteurs géographiques. Ce tableau permet de faire ressortir les impacts positifs ou négatifs des activités sur les habitats et les espèces et ainsi, d'estimer la réalité des menaces dûment localisées. Les menaces potentielles seront appréciées au regard de la perspective socio-économique et, si c'est pertinent, des évolutions climatiques projetées.

Schéma de détermination des objectifs de Développement durable



Comme le montre le schéma ci-dessus, la partie opérationnelle du DOCOB consiste à mettre en œuvre des mesures de conservation des sites en lien avec les résultats du diagnostic écologique, tout en tenant compte des activités économiques, sociales, culturelles et de défense qui s'y exercent.

Ainsi nous avons retenu la définition suivante des objectifs de développement durable en s'appuyant sur le code de l'environnement (article R.414-11) :

« Les objectifs de développement durable du site permettent d'assurer la conservation, et s'il y a lieu, la restauration des habitats naturels et des espèces qui justifient la désignation du site, en tenant compte des activités économiques, sociales, culturelles et de défense qui s'y exercent ainsi que des particularités locales ».

Ces objectifs de développement durable sont liés aux enjeux de conservation et demeurent pertinents aussi longtemps que le sont ces enjeux écologiques associés.

2 ▶ Résultats

2.1 - Tableaux de hiérarchisation des enjeux écologiques dans les sites des docob Montagne des Aldudes Vallée de la Nive des Aldudes, Col de Lindux (voir tableaux ci-après)

Nous avons dans un premier temps récapitulé le résultat de la hiérarchisation des enjeux écologiques selon les différents types d'habitat, et d'espèces de la Directive Habitat et de la Directive Oiseau. Nous avons retenu les niveaux Très Fort et Fort pour leur priorisation. Nous considérons donc que les enjeux de conservation sont majeurs sur les habitats et espèces présentés ci-après.

[Tableaux page suivante ▶](#)

Tableau des habitats classés en enjeux TF et F

DESCRIPTION DE L'HABITAT	CODE NATURA 2000	NIVEAU DE PRIORITÉ
Landes humides atlantiques à <i>Erica ciliaris</i> et <i>Erica tetralix</i>	4020*-1	TF
Landes ibérico-atlantiques thermophiles	4030-1	TF
Complexe d'habitats humides d'intérêt communautaire	3130; 6410-6; 6430-4	TF
Chênaies pionnières acidiphiles du Bassin Aquitain et du Piémont Pyrénéen	2000 9230-4	TF
Grottes non exploitées par le tourisme	8310	F
Hêtraies acidiphiles montagnardes à houx	9120-3	F
Pelouses acidiphiles thermo-atlantiques	6230*-5	F
Pelouses calcicoles mésophiles des Pyrénées et du piémont pyrénéen	6210-6	F
Prairies maigres de fauche de basse altitude	6510	F

Tableau des espèces de la directive habitat classés en enjeu TF et F

NOM COMMUN	NIVEAU DE PRIORITÉ
FLORE	
Soldanelle velue	TF
Trichomanès remarquable	Non rencontré
MAMMIFÈRES	
Rhynolophe euryale	F
INVERTEBRES	
Rosalie des Alpes	F
Rhysodes sulcatus	F

Tableau des espèces de la directive oiseau classées en enjeu TF et F

NOM COMMUN	MIGRATEUR(M)	NIVEAU DE PRIORITÉ
	NICHEUR(N) HIVERNANT(H)	
Pic à dos blanc	N	TF
Gypaète barbu	N	TF
Milan royal	N,M	TF
Martin pêcheur	N	F
Alouette lulu	N	F
Vautour percnoptère	N	F
Pie grièche écorcheur	N,M	F
Aigle royal	N	F
Faucon pèlerin	N	F

2.2 - Tableau des enjeux socioéconomiques et des objectifs opérationnels associés

Le diagnostic socioéconomique et sa validation en groupe de travail, permet de mettre en évidence cinq enjeux principaux déclinés en objectifs opérationnels.

ENJEUX SOCIOÉCONOMIQUES	OBJECTIFS OPÉRATIONNELS
<p>Maintenir à minima pour les activités du territoire (agriculture, forêt, chasse, tourisme) le niveau d'activité actuel, les outils, les équipements, et les entreprises existants</p>	<p>Agriculture Améliorer la viabilité économique des exploitations agricoles Favoriser la transmission des Exploitations agricoles Lutter contre la baisse de la main d'œuvre agricole Poursuivre la modernisation des exploitations (bâtiment, génétique, matériel, qualité du travail) Entretien et améliorer la ressource fourragère Poursuivre l'aménagement et l'organisation des estives</p> <p>Forêt Maintenir l'approvisionnement des forêts de la vallée de Baigorri (en particulier la forêt syndicale) pour les scieries du département, de Navarre et d'Euskadi: production de hêtre de grande qualité, production de chêne.</p> <p>Tourisme-Economie locale Permettre le développement de projet touristique axés sur le renforcement et le réaménagement de l'existant et répartis sur toute la zone d'étude. Permettre des projets de développement touristique axés sur le renforcement de l'offre de produits touristiques. Permettre des projets de développement touristique axés sur l'extension d'hébergement. Maintenir l'activité artisanale et commerciale.</p>
<p>Encourager la complémentarité et les synergies entre activités agro-pastorales et les autres (compléments de revenus pour les agriculteurs, cohérence du développement sur le territoire)</p>	<p>Encourager l'activité forestière fortement complémentaire de l'activité agricole et pastorale, avec laquelle elle est en équilibre dynamique : bois de chauffage, bois de service (piquets), bois de construction (bâtiments d'exploitation), présence temporaire des troupeaux. Encourager les projets innovants comme la transformation de viande de chevreuil (en excédent sur le territoire) dans l'atelier de transformation agroalimentaire de Banca. Encourager l'agrotourisme</p>
<p>Favoriser la réversibilité des mesures ou des investissements nécessaires pour mettre en œuvre des projets nouveaux ou innovants à l'échelle du territoire.</p>	<p>Faciliter les pratiques et les projets qui permettent de s'adapter aux évolutions de conjoncture Faciliter les aménagements nécessaires à la reprise ou au développement de l'activité (pistes pastorales et forestières, améliorations pastorales...)</p>
<p>Valoriser les dimensions sociales, culturelle des activités.</p>	<p>Agriculture Favoriser les pratiques agricoles qui maintiennent la qualité paysagère.</p> <p>Chasse Reconnaître l'activité cynégétique dans sa dimension sociétale, par l'accès au plus grand nombre d'un loisir abordable et convivial, dans des territoires où l'offre n'est pas forcément importante. Reconnaître l'activité cynégétique dans sa dimension patrimoniale, avec la survivance et la perpétuation de pratiques ancestrales exercées selon des cycles et des codes immuables, transmis naturellement aux générations suivantes.</p> <p>Patrimoine Conserver les monuments et sites situés en montagne qui ne sont pas entretenus ou font l'objet de dégradations (volontaires ou pas). Afin d'éviter de les voir disparaître physiquement ou de la mémoire collective. Mettre en valeur le patrimoine invisible ou qui n'évoque rien à ses usagers pour compenser le manque de politique de mise en valeur des sites à caractère patrimonial</p>

Suite du tableau ►

ENJEUX SOCIOÉCONOMIQUES	OBJECTIFS OPÉRATIONNELS
Limiter le niveau de contraintes administratives et réglementaires de nature à freiner, voire décourager les projets	Privilégier l'harmonisation entre les différentes procédures ; Veiller à ce que les documents ne soient pas contradictoires entre eux (PLU, SAGE, Docob etc.)

Pour cheminer vers les objectifs de développement durable (voir schéma ci-dessus), il est nécessaire de croiser les interactions positives et négatives des activités et usages du territoire sur les grands milieux et sur les espèces. Le travail de synthèse présenté ci-dessus s'appuie sur plusieurs temps de travail :

- le travail de terrain réalisé par les différents experts de l'équipe technique lors de la phase d'inventaire (entrée agropastorale, forestière, naturaliste)
- la traduction de ce travail sous forme cartographique et fiche d'habitat et d'espèce pour le diagnostic écologique
- un travail de croisement à partir d'outils métrologiques communs en comité technique pour partager les résultats issus d'entrées différentes et complémentaires.

2.3 - Tableau des interactions entre activité, usages et habitats et entre activités, usages et espèces

2.3.1 - Les habitats

TABLEAU DES INTERACTIONS ENTRE ACTIVITÉ, USAGES ET HABITATS				
HABITAT	USAGES	IMPACT POSITIF	IMPACT NEGATIF	
PERIODE				
PELOUSE ACIDIPHILE ET PELOUSE CALCICOLE	Pâturage, écobuage	De manière générale, la gestion équilibrée du pâturage associé à l'entretien par le feu et à la récolte de la fougère permettent un maintien des espaces ouverts et la persistance d'une mosaïque de milieux favorables à la biodiversité, à l'esthétique des paysages.	Déséquilibre dans la gestion pastorale : Forte pression pastorale dans les zones sommitales Faible utilisation des bas de versant	Pâturage : avril à novembre Ecobuage : février mars
	Conflits d'usages		Les conflits d'usage (dérangements des troupeaux par les chiens, les engins motorisés, parapentes, attaques de vautours sur bétail affaibli...) perturbent la pratique pastorale et par voie de conséquence, peuvent entraîner une moindre utilisation de certains secteurs.	
LANDES IBERICO ATLANTIQUES	Pâturage, écobuage	Le pâturage extensif et les feux pastoraux par taches permettent un rajeunissement de la lande sur un cycle. Ils préservent l'hétérogénéité et la mosaïque des milieux. Dans les secteurs de Bidarray et Arrossa, où la pression pastorale est moins importante, le pastoralisme engendre le retour des zones ouvertes propices aux pelouses ou au maintien de ligneux bas	Feu trop intense (car trop irrégulier)	
	Mise en place de prairie		La transformation de la lande en prairie fait disparaître la végétation de lande. Il est toutefois possible d'observer un milieu prairial intéressant (voire d'intérêt communautaire) au bout de quelques années	Pâturage : avril à novembre Ecobuage : février mars
LANDES HUMIDES ATLANTIQUES	Pâturage, écobuage, fauche de la fougère	Le pâturage extensif et les feux pastoraux par taches permettent un rajeunissement de la lande sur un cycle. Ils préservent l'hétérogénéité et la mosaïque des milieux	Feu trop intense (car trop irrégulier)	
	Aménagements		Drainage, assèchement	

TABLEAU DES INTERACTIONS ENTRE ACTIVITÉ, USAGES ET HABITATS

HABITAT	USAGES	IMPACT POSITIF	IMPACT NEGATIF	PERIODE
PRAIRIE MAIGRE DE FAUCHE	Fauche/Pâturage dominante, parfois pâturage uniquement avec fauche des refus, fertilisation, maîtrise des ligneux en lisière	La fauche et /ou la pâture sont des activités nécessaires pour l'habitat.	L'intensification du pâturage ou de la fertilisation entraîne une spécialisation de la flore. A l'inverse, si l'utilisation n'est pas suffisante on peut assister à un phénomène d'ourification (colonisation par la fougère et autres espèces d'ourlets, avancée des lisières forestières) Abandon des parcelles les plus en pente.	Fauche : juin-juillet Pâturage : printemps, automne
HETRAIES ACIDIPHILES A HOUX	Exploitation sylvicole	Une fertilisation raisonnée (organique bien dosée, peu ou pas de fertilisation minérale) est compatible avec le maintien d'une flore riche. La gestion menée sur Hayra permet une régénération du hêtre souvent difficile en contexte de moyenne altitude. L'entretien par broyage évite la pénétration du feu. L'existence d'une série de protection dans l'aménagement forestier, la mise en place d'îlot de vieillissement, et le maintien des arbres morts et cathédrales favorise la biodiversité associée aux forêts âgées, aux arbres à cavités et bois mort.	L'exploitation forestière réduit les cycles écologiques des forêts et perturbe sous une base de temps assez court le fonctionnement des écosystèmes acidiphiles, en fonction de son intensité.	Fauche : juin-juillet Pâturage : printemps, automne
	Pastoralisme, écobuages		Une trop forte charge en bétail (notamment présence permanente des chevaux) en forêt est défavorable à la régénération des hêtraies atlantique et à la richesse intrinsèque de sous bois. Les débordements de feux pastoraux en forêt dégradent les lisières et sont préjudiciables à la forêt sur le long terme.	
	Conflit d'usage		Le conflit d'usage pastoral/forestier entraîne une gestion sylvopastorale en tension	

TABLEAU DES INTERACTIONS ENTRE ACTIVITÉ, USAGES ET HABITATS			
HABITAT	USAGES	IMPACT POSITIF	IMPACT NEGATIF
CHÊNAIE À TAUZIN	Pâturage	Pâturage extensif	
	Écobuage	L'écobuage réalisé de manière régulière sur une végétation peu développée est favorable à la régénération du milieu	les écobuages sur des végétations trop développées entraînent des dommages sur les arbres
	Fauche et récolte de la fougère	Les parcelles de fougère fauchées jouent le rôle de coupure de combustible. Le développement trop important de la fougère empêche la régénération du chêne tauzin.	
	Exploitation pour le bois de feu	L'exploitation occasionnelle pour bois de feu permet un entretien souvent favorable à la régénération de la chênaie.	
SOURCE			Piétinement par le gros bétail apports en nitrates et graines prairiales par les déjections animales aménagement modifiant le régime hydrologique (dessertes, abreuvoirs, ...)
ZONES HUMIDES RELIÉES AUX MILIEUX OUVERTS		Le pâturage extensif des petits ruminants permet le maintien des milieux ouverts	aménagement modifiant le régime hydrologique (dessertes, abreuvoirs, ...)

2.3.2 - Les espèces de la Directive Habitat

TABLEAU DES INTERACTIONS ENTRE ACTIVITÉS, USAGES ET ESPÈCES		
ESPÈCES	HABITAT D'ESPÈCES	IMPACTS NÉGATIFS
SOLDANELE	Hêtraie acidiphile à houx, sources	Les dessertes ont par le passé été réalisées aux dépens de certaines espèces végétales aujourd'hui menacées. Captage Fortes fréquentations Pollutions ponctuelles diverses
ROSALIE, RHYSODES SULCATUS	Vieilles hêtraies et hêtraies-chênaies	Nettoyage des peuplements Faiblesse en bois mort.
GRAND CAPRICORNE, LUCANE CERF-VOLANT	Chênaie-châtaigneraie, arbres isolés	Présence de bois mort, mise en place d'îlots de vieillissement Maintien des structures forestières sub-naturel

TABLEAU DES INTERACTIONS ENTRE ACTIVITÉS, USAGES ET ESPÈCES

CHIROPTÈRES	Prairies, Lisières, Fourrés pré-forestiers, ronciers...	Disparition et/ou fermeture des habitats servant l'alimentation de l'espèce et notamment des corridors qu'elle utilise pour s'y rendre.	Conserver la mosaïque d'habitats combinant surtout des espaces herbacés et des espaces arborés fréquentés surtout en situation de lisières. Eviter le dérangement dans les sites d'hibernation identifiés.
	Zones d'hivernation (grottes, cavités, mines)		
	Zones de gîte estival	Délogement	

2.3.3 - Les espèces de la directive oiseaux

TABLEAU DES INTERACTIONS ENTRE ACTIVITÉS, USAGES ET ESPÈCES

PIC À DOS BLANC	Hétraies, et Hétraies chénaies	Pas de menaces avérées	Présence de bois mort, mise en place d'ilôts de vieillissement. Maintien des corridors écologiques Repérer, marquer et ne pas abattre les arbres porteurs de loge Ne pas exploiter pendant la période de nidification et d'élevage de jeunes.
GYPAÈTE BARBU	Milieux ouverts et falaises	Dérangements sur site de nidification	Limiter le dérangement pendant la période de nidification Maintien de la mosaïque de milieux par fauche, pâture, écobuage en respectant les zones et les périodes de nidification.
MILAN ROYAL	Milieux ouverts et falaises, Forêts	Dérangements sur site de nidification	Limiter le dérangement pendant la période de nidification. Maintien de la mosaïque de milieux par fauche, pâture, écobuage en respectant les zones et les périodes de nidification.
MARTIN PÊCHEUR	Cours d'eau et milieux associés	Entrochement des berges de cours d'eau	Mesures de conservation liées à la gestion des berges (voir docob Nive)
ALOUETTE LULU	Milieux ouverts	Fermeture des milieux sur ses zones d'alimentation	Maintien de la mosaïque de milieux par fauche, pâture, écobuage en respectant les zones et les périodes de nidification.
VAUTOUR PERCNOPTÈRE	Milieux ouverts et falaises	Dérangements sur site de nidification	Limiter le dérangement pendant la période de nidification
PIE GRIÈCHE ÉCORCHEUR	Milieux ouverts et fourrés préforestiers	Fermeture des landes dans lesquelles l'espèce niche	Limiter le dérangement pendant la période de nidification. Maintien de la mosaïque de milieux par fauche, pâture, écobuage en respectant les zones et les périodes de nidification.
AIGLE ROYAL	Milieux ouverts et falaises	Dérangement sur zone de nidification	Limiter le dérangement pendant la période de nidification. Maintien de la mosaïque de milieux par fauche, pâture, écobuage en respectant les zones et les périodes de nidification
FAUCON PÉLERIN	Milieux ouverts et falaises	Dérangement sur zone de nidification	Maintien de la mosaïque de milieux par fauche, pâture, écobuage en respectant les zones et les périodes de nidification.

2.4 - Résultat en termes d'objectifs de développement durable

L'analyse des différents travaux décrits ci-dessus nous permettent de présenter le tableau final des objectifs de développement durable associés aux objectifs opérationnels et aux types d'actions à mettre en place.

Dans le tableau qui suit, les objectifs de développement durable du site Natura 2000 « Montagne des Aldudes » relevant de la Directive Habitats et du site Natura 2000 « Vallée de la Nive des Aldudes, Col de Lindux » relevant de la Directive Oiseaux ont été croisés.

Il est apparu judicieux de faire le lien entre les enjeux concernant le maintien des habitats d'intérêt communautaire, des habitats d'espèces et des espèces, notamment les oiseaux, dans un tableau unique.

La gestion des habitats, tenant compte de l'intérêt de ceux-ci vis-à-vis de la Directive Habitat et de l'intérêt pour les oiseaux relevant de la Directive Oiseaux, s'en trouve ainsi plus cohérente.

[Tableaux page suivante ▶](#)

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE	OBJECTIFS OPÉRATIONNELS	HABITATS CONCERNÉS	ESPÈCES CONCERNÉES
<p>Maintenir la mosaïque des milieux par une gestion agro-pastorale équilibrée, limitant notamment la déprise</p>	<p>Mieux répartir la pression pastorale</p>	<p>Pelouses acidiphiles Pelouses calcicoles Landes ibéro-atlantiques Landes humides atlantiques</p>	<p>Pie-grièche écorcheur alouette lulu fauvette pitchou vautours aigle royal gypaète barbu engoulevent d'Europe etc...</p>
	<p>Accompagner les évolutions des systèmes d'élevage pour le maintien de la transhumance</p>	<p>Pelouses acidiphiles Pelouses calcicoles Landes ibéro-atlantiques Landes humides atlantiques</p>	
	<p>Restauration des zones en déprise (colonisation par fougère ou ligneux)</p>	<p>chênaie pionnière Pelouses de bas de versant</p>	
	<p>Eviter la transformation des landes d'intérêt communautaire en prairie</p>	<p>Landes humides atlantiques</p>	
	<p>Eviter le drainage des landes humides</p>	<p>Landes humides atlantiques</p>	
	<p>Raisonner la pratique du feu en fonction de l'état du milieu</p>	<p>Landes humides atlantiques Landes Ibérico-atlantiques</p>	
	<p>Conserver la qualité des milieux prairiaux en lien avec les pratiques existantes</p>	<p>Prairies maigres de fauche</p>	
	<p>Mettre en place une gestion concertée, adaptée à la dynamique des chénaies pionnières</p>	<p>Chénaies pionnières</p>	<p>Grand rhinolophe, petit rhinolophe rhinolophe euryale, bondrée apivore aigle botté, circaète jean le blanc milan noir, etc...</p>

Maintenir une gestion raisonnée et multifonctionnelle de la hêtraie	Assurer une présence professionnelle permanente sur la forêt d'Hayra	Hêtraie acidiphile à houx	Rosalie des Alpes Rhisodes sulcatus pic à dos blanc pic noir aigle botté milan noir hibou grand duc circaète jean le blanc...
	Assurer le renouvellement de la hêtraie par régénération naturelle		
Maintenir et restaurer les régimes hydriques des sources et favoriser la mosaïque d'habitats humides en adaptant les projets d'aménagements	Maintenir des peuplements mûrs et des îlots de vieillissement	Zones humides reliées aux milieux ouverts	Pie-grièche écorcheur Vautour percnoptère
	Mettre en place ou conserver une gestion concertée des lisières et des zones de pâtures en forêt		
Favoriser une gestion concertée des activités existantes compatibles avec les enjeux de conservation des espèces	Promouvoir les projets collectifs des propriétaires privés adaptés aux enjeux de conservation pour la desserte	Tous les habitats	Gypaète Espèces nicheuses en milieu rocheux : gypaète barbu, faucon pèlerin, crave vautours, aigle royal, milans... Chiroptères (grottes)
	Régénération assistée pour favoriser la biodiversité		
	Protéger les sources		Toutes les espèces
	Adapter la pratique pastorale dans les zones humides en lien avec les milieux ouverts		
	Favoriser le partage des analyses techniques et scientifiques autour de la question des conditions favorables ou défavorables à la nidification du gypaète		
	Prendre en compte les exigences des espèces nichant en milieu rocheux dans les projets d'aménagements (escalade, tourisme)		
	Aider les élus et personnels des collectivités locales à s'approprier le DOCOB et à l'articuler avec les différents documents de planification		
	Veiller à l'articulation des différents DOCOB		
	Rassembler les informations concernant l'ensemble des projets de la zone		

Sensibiliser et informer les acteurs locaux et les visiteurs à la conservation des habitats et espèces en s'appuyant sur les ressources et compétences locales	Elaborer des outils de communication grand public		
	Organiser des journées de sensibilisation et de découvertes aux richesses patrimoniales du secteur		
Améliorer les connaissances sur les espèces et habitats à enjeux et sur les interactions avec les activités	Tendre vers l'appropriation des résultats du DOCOB par les acteurs locaux		
	Finaliser la cartographie d'habitats	Pelouses acidiphiles et calcicoles Milieux humides	Chauves-souris Oiseaux nicheurs Entomofaune
	Réaliser des inventaires complémentaires et dans le temps		
	Suivi et évaluation de l'efficacité des mesures	Chênaie pionnière Prairie maigre de fauche en particulier	

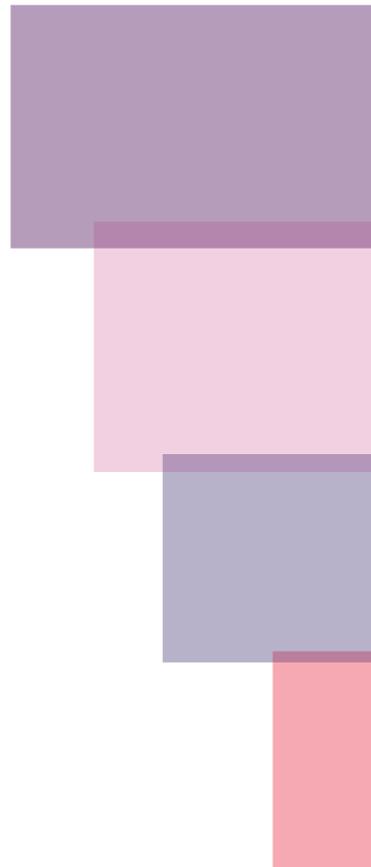


Ce projet est cofinancé par l'Union européenne. L'Europe s'engage en Aquitaine avec le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER).



Deuxième partie

Plan de gestion



Sommaire

1	▶ Présentation de l'architecture globale des Fiches action	21
2	▶ Présentation des actions et des types de mesures en fonction des objectifs de développement durable	23
3	▶ Fiches Action par catégorie	30

1 Architecture globale des Fiches Action

Le principe général est de décliner les objectifs opérationnels (ou de développement durable) en fiche cadre. Dans chaque fiche cadre on va décliner des actions et mesures.

Les fiches Cadre et les fiches Action sont classées en grandes catégories :

- Les fiches codées **PA** sont les fiches croisant les activités agropastorales et les objectifs de conservation
- Les fiches codées **F** sont les fiches croisant l'activité forestière et les objectifs de conservation
- Les fiches codées **MH** concernent les milieux humides
- Les fiches codées **O** concernent les oiseaux
- Les Fiches codées **S** concernent les actions de sensibilisation
- Les fiches codées **C** concernent les actions d'amélioration des connaissances
- La fiche codée **A** est une fiche transversale qui concerne l'animation du site

FICHE CADRE PA :

Maintenir la mosaïque des milieux par une gestion agropastorale équilibrée, limitant notamment la déprise

- Fiche PA1 Maintenir et améliorer l'utilisation et l'entretien des parcours de la montagne abritant des habitats et des espèces d'intérêt communautaire
- Fiche PA2 Accompagner l'activité pastorale existante et ses évolutions par une animation pastorale spécifique en lien avec le diagnostic écologique
- Fiche PA3 Restauration de milieux d'intérêt communautaire embroussaillés
- Fiche PA4 Conserver la qualité des milieux prairiaux en lien avec les pratiques existantes

FICHE CADRE F :

Maintenir une gestion raisonnée et multifonctionnelle de la forêt

- Fiches F1 Assurer la pérennité de la présence des chênaies pionnières à chêne tauzin
- Fiches F2 Maintenir et améliorer l'état de conservation de la hêtraie
- Fiches F3 Favoriser le rôle d'habitat d'espèce des forêts

FICHE CADRE MH :

Maintenir et restaurer les régimes hydriques des sources et favoriser les mosaïques d'habitats humides en adaptant les projets d'aménagements

- MH1 Protéger les sources
- MH2 Adapter la pratique pastorale dans les zones humides en lien avec les milieux ouverts

FICHE CADRE O :

Favoriser une gestion concertée des activités existantes compatibles avec les enjeux de conservation des espèces

- O1 Limiter les facteurs de mortalité directe ou indirecte
- O2 Respect de la quiétude des espèces de l'annexe I de la directive oiseaux pendant leur reproduction

FICHE CADRE S :

Sensibiliser et informer les acteurs locaux et les visiteurs à la conservation des habitats et espèces en s'appuyant sur les ressources et compétences locales

- S1 Réalisation de support de communication vers le grand public
- S2 Organiser des journées de sensibilisation et de découverte des richesses patrimoniales du secteur
- S3 Tendre vers l'appropriation des résultats du DOCOB par les acteurs locaux

FICHE CADRE C :

Améliorer les connaissances sur les espèces et habitats à enjeux et sur les interactions avec les activités

- Fiche C1 Améliorer la connaissance sur les habitats d'intérêt communautaire
- Fiche C2 Améliorer la connaissance sur les espèces d'intérêt communautaire et leurs habitats
- Fiche C3 Suivi et évaluation de l'efficacité des mesures et de l'impact des projets d'aménagement

FICHE CADRE A :

Préconisations pour une animation Natura 2000 des sites.

Niveau de priorité :

Deux niveaux ont été retenus:

- Niveau 1 Très Fort
- Niveau 2 Fort

Articulation avec les autres docob

Certaines actions forestière ou agricole sont en lien avec le DOCOB de la Nive :

- Améliorer le franchissement des cours d'eau lors des opérations de restauration de la desserte existante (contrat Natura 2000 forestier limiter l'impact de la desserte)
- Les mesures de limitation de fertilisation des prairies sont aussi contractualisables sur le site de la Nive pour répondre à des enjeux de qualité de l'eau. On veillera à privilégier la contractualisation de ces mesures dans les parcelles en bordure de cours d'eau qui concentrent les deux enjeux : eau et biodiversité.

2 ▶ Présentation des actions et des types de mesures en fonction des objectifs de développement durable

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE	OBJECTIFS OPÉRATIONNELS	ACTIONS	HABITATS ET ESPÈCES CONCERNÉES DH	ESPÈCES CONCERNÉES DO	MESURES	CODE ACTIONS			
Maintenir la mosaïque des milieux par une gestion agro-pastorale équilibrée, limitant notamment la déprise	Maintenir et améliorer l'utilisation et l'entretien des parcours de la montagne abritant des habitats et des espèces communautaires.	Organiser une meilleure répartition des troupeaux entre les hauts et bas de versant	Habitats : Pelouses acidiphiles Landes ibéro-atlantiques Landes humides atlantiques Chênaies pionnières Espèces : Grand rhinolophe Petit rhinolophe Rhinolophe euryale	Oiseaux des milieux ouverts : Rapaces (Vautours, Aigle royal, Gypaète barbu...) Engoulevent d'Europe	MAE	PA1.1			
		Lutter contre la fermeture des milieux agropastoraux par des pratiques d'entretien adaptées					MAE	PA1.2	
	Accompagner l'activité pastorale existante et ses évolutions par une animation pastorale spécifique en lien avec le diagnostic écologique.	Accompagner la problématique de la main d'œuvre individuelle et collective					Animation pastorale	PA2	
		Animer et constituer des AFP en zones intermédiaires					Animation pastorale	PA2	
		Renforcer l'organisation collective en estive par la création ou la réactivation de GP					Animation pastorale	PA2	
		Promouvoir et animer les commissions locales d'écobuage					Animation pastorale	PA2	
		Présenter les enjeux environnementaux au niveau des CLE, au sein des groupements pastoraux, des AFP, des gestionnaires d'estive					Animation pastorale + Animation N2000	PA2	
	Restauration de milieux d'intérêt communautaire embroussaillés				Restauration des milieux par broyage et/ou tronçonnage des espèces ligneuses.	Habitats d'IC en mauvais état de conservation : Pelouses acidiphiles Landes ibéro-atlantiques Landes humides atlantiques Chênaies pionnières	Oiseaux des milieux ouverts : Rapaces (Vautours, Aigle royal, Gypaète barbu...) Engoulevent d'Europe	MAE	PA3.1
					Adapter la gestion pastorale pour maintenir l'ouverture des milieux			MAE	PA3.2
		Maintenir la fauche des prairies en forte pente		MAE	PA4.1				
Conserver la qualité des milieux prairiaux en lien avec les pratiques existantes		Maintenir la richesse floristique des prairies.	Prairies maigres de fauche Grand rhinolophe Petit rhinolophe Rhinolophe euryale	Oiseaux des milieux ouverts : Rapaces (Vautours, Aigle royal, Gypaète barbu...), Engoulevent d'Europe, Alouette lulu, Fauvette pitchou, Pie-grièche écorcheur	MAE	PA4.2			
		Limiter la fertilisation sur prairie			MAE	PA4.3			

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE	OBJECTIFS OPÉRATIONNELS	ACTIONS	HABITATS ET ESPÈCES CONCERNÉES DH	ESPÈCES CONCERNÉES DO	MESURES	CODE ACTIONS
Maintenir une gestion raisonnée et multifonctionnelle de la forêt	Assurer la pérennité de la présence des chênaies pionnières à chêne tauzin	Définition d'un protocole expérimental pour la gestion des chênaies pionnières	Chênaies pionnières à chêne tauzin Landes Ibérico-atlantiques	Pic à dos blanc Pic noir	Animation Etude	F1.1
		Mettre en place des secteurs de régénération		Aigle botté Milan noir	CN2000	F1.2a
		Maintenir la chênaie pionnière par une gestion intégrée agrosylvopastorale en lien avec les usages	Lucane cerf-volant, Pique-prune, Grand capricorne	Hibou grand duc Circaète jean le blanc	CN2000, MAET	F1.3 F1.3
	Maintenir et améliorer l'état de conservation de la hêtraie	Assurer le renouvellement de la hêtraie par régénération naturelle	Hêtraie acidiphile à houx	Pic à dos blanc et Pic noir, Rapaces nichant ou se reposant en forêt (Milans, Bon-drée apivore, Aigle botté, Hibou grand-duc, Circaète jean le blanc...)	CN2000	F2.1
			Rosalie des Alpes, Rhysodes sulcatus			
		Favoriser la stabilité des peuplements et le développement du sous-bois par la réalisation d'éclaircies avec abandon de bois dans les jeunes peuplements	Hêtraie acidiphile à houx		CN2000	F2.2
			Rosalie des Alpes, Rhysodes sulcatus			
		Favoriser une gestion des lisières favorable à la biodiversité	Hêtraie acidiphile à houx Chiroptères : Grand rhinolophe, Petit rhinolophe, Rhinolophe euryale		CN2000	F2.3
			Hêtraie acidiphile à houx Rosalie des Alpes, Rhysodes sulcatus		CN2000	F2.4
		Assurer l'entretien et le renouvellement des arbres têtards dans les forêts et les landes boisées	Pique-prune Lucane cerf-volant Grand Capricorne	Piciformes (Pic à dos blanc, Pic noir), et rapaces nocturnes (chouettes notamment)	CN2000	F3.1
			Chiroptères : Grand rhinolophe, Petit rhinolophe, Rhinolophe euryale			
		Favoriser le rôle d'habitat d'espèce des forêts	Maintenir des arbres à micro-habitats et des arbres sénescents	Hêtraie acidiphile à houx Forêt de ravin Chêne pionnière à chêne tauzin Rosalie des Alpes – Rosalia alpina Rhysodes sulcatus Lucane Cerf-volant Grand Capricorne Soldanelle velue (maintien des conditions d'ombrage et de l'environnement forestier)	Pic à dos Blanc Pic noir	CN2000

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE	OBJECTIFS OPÉRATIONNELS	ACTIONS	HABITATS ET ESPÈCES CONCERNÉES DH	ESPECES CONCERNÉES DO	MESURES	CODE ACTIONS
Maintenir et restaurer les régimes hydriques des sources et favoriser la mosaïque d'habitats humides en adaptant les projets d'aménagements	Protéger les sources	Mise en défens sélective pour éviter le piétinement par le gros bétail	Tous les types d'habitats de zones humides et plus particulièrement : Mégaphorbiaie, Végétations des lisières forestières nitrophiles... Complexe d'habitats humides d'IC comprenant entre autre : Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes... Prés humides et bas-marais acidiphiles atlantiques		MAET, CN2000	MH1
		Eviter les aménagements perturbant le régime hydrique (pistes, abreuvoir)			Animation, CN2000, Charte	MH1 et A
	Adapter la pratique pastorale dans les zones humides en lien avec les milieux ouverts	Favoriser le pâturage des petits ruminants				MAET, CN2000
Favoriser une gestion concertée des activités existantes compatibles avec les enjeux de conservation des espèces de la DO	Limiter les facteurs de mortalité directe ou indirecte des oiseaux de la DO	Mise en défens sélective pour éviter le piétinement par le gros bétail			MAET, CN2000	MH2
		Réunion de sensibilisation auprès d'acteurs locaux		Toutes les espèces du FSD. Rapaces nécrophages en particulier (Vautours et Gypaète barbu)	Animation	O 1.1 et A
	Respect de la quiétude des espèces de l'annexe I de la directive oiseaux pendant leur reproduction	Etude de mortalité avérée des espèces protégées			Etude	O 1.2 et A
		Favoriser le partage des analyses techniques et scientifiques autour de la question du dérangement		Toutes les espèces du FSD. Rapaces nécrophages en particulier (Vautours et Gypaète barbu)	Animation	O 2.1 et A
		Participer à la mise en œuvre de la réglementation des zones de sensibilité en concertation avec les usagers			Animation	O 2.2 et A
		Information et sensibilisation du public			Animation	O 2.3 et A



OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE	OBJECTIFS OPÉRATIONNELS	ACTIONS	HABITATS ET ESPECES CONCERNEES DH	ESPECES CONCERNEES DO	MESURES	CODE ACTIONS	
Sensibiliser et informer les acteurs locaux et les visiteurs à la conservation des habitats et espèces en s'appuyant sur les ressources et compétences locales	Réalisation de supports de communication vers le grand public	Création d'un site Internet ou de pages web	Tous	Tous	Animation	S1 et A	
	Organiser des journées de sensibilisation et de découvertes aux richesses patrimoniales du secteur	Création de plaquettes de sensibilisation			Animation	S1 et A	
		Mise en place de sorties pédagogiques adaptées au type de public (enfants, adultes)			Animation	S2 et A	
		Mise en place d'un programme sur les sorties grand public			Animation	S2 et A	
		Diffusion de l'information sur les sorties auprès de grand public et des établissements scolaires			Animation	S2 et A	
	Tendre vers l'appropriation des résultats du DOCOB par les acteurs locaux	Faire vivre et compléter la charte			Animation, Charte	A	
					Aider les élus et personnels des collectivités locales à s'approprier le DOCOB et à l'articuler avec les différents documents de planification et les autres DOCOB	Animation	A
					Mettre en place des outils pédagogiques pour comprendre la logique de conservation des milieux et des espèces en interaction avec les pratiques locales	Animation	S3 et A
		Créer des manifestations pour sensibiliser les populations à ces questions.			Animation	S3 et A	

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE	OBJECTIFS OPÉRATIONNELS	ACTIONS	HABITATS ET ESPÈCES CONCERNÉES DH	ESPÈCES CONCERNÉES DO	MESURES	CODE ACTIONS
Améliorer les connaissances sur les espèces et habitats à enjeux et sur les interactions avec les activités	Améliorer les connaissances sur les habitats d'intérêt communautaire	Compléments de description des pelouses et milieux humides (relevés phytosociologiques, cartographie) et finalisation de la cartographie des habitats	Pelouses acidiphiles Milieux humides d'intérêt communautaire		Animation, étude	C1.1 et A
	Favoriser les liens entre typologies de description de la végétation	Mise en place d'un protocole méthodologique commun pour travailler la correspondance des descriptions agro-pastorales et phytosociologiques	Pelouses acidiphiles Landes ibérico-atlantiques		Animation, étude	C1.2 et A
Améliorer les connaissances sur les espèces d'intérêt communautaire et leurs habitats		Réaliser des compléments d'inventaire oiseaux		En particulier : Busard Saint-Martin, Circaète JeanLe Blanc, Engoulevent d'Europe, Epervier d'Europe, Faucon Hauberau, Fauvette Pitchou, Le Grand Duc, Le milan noir et royal, pic à dos blanc, pic à dos noir, pie-grèche écorcheur	Animation, étude	C2.1 et A
		Réaliser des prospections des chauves-souris sur gîte d'estivage	Chiroptères : Grand rhinolophe Petit rhinolophe Rhinolophe euryale		Animation, étude	C2.2 et A
		Localiser les arbres et peuplement forestiers à enjeux par la conservation des espèces saproxyliques et les oiseaux nicheurs en cavité	Insectes saproxyliques		Animation, étude	C2.3 et A



OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE	OBJECTIFS OPÉRATIONNELS	ACTIONS	HABITATS ET ESPÈCES CONCERNÉES DH	ESPÈCES CONCERNÉES DO	MESURES	CODE ACTIONS
Améliorer les connaissances sur les espèces et habitats à enjeux et sur les interactions avec les activités	Suivi et évaluation de l'efficacité des mesures et de l'impact des projets d'aménagement	Réalisation d'un protocole de suivi (grille d'évaluation, définition des critères en fonction des objectifs à atteindre, choix des supports d'évaluation)	Tous les habitats d'IC Toutes les espèces d'IC	Tous les oiseaux du FSD	Animation, étude	C3.1 et A
		Mise en œuvre du suivi pluri-annuel				
		Analyse et synthèse des résultats de l'évaluation de l'efficacité des mesures				

3 Fiches Action par catégorie

Fiche Cadre PA : Maintenir la mosaïque des milieux par une gestion agro-pastorale équilibrée, limitant notamment la déprise

Les milieux agro-pastoraux représentent 70% de la surface du site. Ils abritent une part importante d'habitats d'intérêt communautaires à enjeux de conservation forts à très forts (pelouses acidiphiles, landes ibérique thermo-atlantiques, landes humides, prairies maigres de fauche). Ils constituent aussi des habitats d'espèces pour tous les oiseaux de milieux ouverts présents sur le site, ainsi que pour les chiroptères (enjeux de conservation forts à très forts pour le gypaète barbu, le milan royal, l'alouette lulu, la pie grièche écorcheur, le rhinolophe euryale...). L'agriculture et le pastoralisme étant prédominant sur le site Natura 2000 « Montagne des Aldudes », la conservation des habitats naturels et d'espèces d'intérêt communautaire du site passera entre autre par le maintien et l'encouragement de pratiques favorables à la conservation de ces habitats au travers d'un programme de Mesures Agro-Environnementales territorialisées.

Le programme d'action vise donc à favoriser la gestion de différents types de milieux agro-pastoraux par le pâturage et à y articuler les différentes opérations d'entretien nécessaires au maintien de ces milieux ouverts et à la bonne conservation des habitats d'intérêt communautaires (écobuage, fauche de la fougère, débroussaillage des ajoncs).

Un programme de Mesures Agro-Environnementales est nécessaire pour valoriser et favoriser les pratiques vertueuses, cependant il ne suffira pas à lui seul à maintenir l'activité agricole et pastorale garante de la conservation des habitats naturels d'intérêt communautaires. C'est pourquoi le programme d'actions Natura 2000 doit s'articuler avec les actions de développement agricole et pastoral pour être pleinement efficace à long terme.

De plus, une des caractéristiques du secteur étant la forte imbrication des différents types de milieux en une mosaïque fine et complexe, le programme d'action proposé a une entrée « gestion », c'est à dire qu'une action peut s'appliquer sur différents types d'habitats au niveau d'une unité de gestion. Cependant les cahiers des charges des actions, devront intégrer les préconisations spécifiques aux différents types d'habitats et à leur état de conservation.

5 actions sont proposées, dont 4 participent à la gestion contractuelle des habitats

PA1-1	Organiser une meilleure répartition des troupeaux entre hauts et bas de versants, entre unités pastorale	MAET
PA1-2	Maintenir l'ouverture des milieux et améliorer leur état de conservation par des pratiques d'entretien adaptées et complémentaires au pâturage	MAET
PA2	Accompagner l'activité pastorale existante et ses évolutions par une animation pastorale spécifique en lien avec les enjeux de conservation	Hors Natura 2000 (Animation pastorale)
PA3	Restaurer les milieux d'intérêt communautaire embroussaillés	MAET
PA4	Conserver la qualité des milieux prairiaux en lien avec les pratiques existantes	MAET

Code PA	Maintenir la mosaïque des milieux par une gestion agro-pastorale équilibrée, limitant notamment la déprise	Priorité 1
PA1	Maintenir et améliorer l'utilisation et l'entretien des parcours de la montagne abritant des habitats et des espèces d'intérêt communautaire	
PA1-1	Maintenir et améliorer l'état de conservation des habitats agro-pastoraux en organisant une meilleure répartition des troupeaux	
<p>Nature de l'action Mesures contractuelles : MAET pour 2013. Les mesures seront à adapter dans le nouveau cadre de programmation lié à la nouvelle PAC après 2014.</p>		
<p>CONTEXTE Le pâturage extensif des habitats agro-pastoraux est la façon la plus naturelle d'entretenir ces milieux en conservant une mosaïque d'habitats (strates herbacées et arbustives) favorables à de nombreuses espèces d'oiseaux, et à la conservation des landes et pelouses d'intérêt communautaire. Le diagnostic agro-pastoral réalisé dans le cadre du DOCOB nous a permis de montrer que la transhumance se maintient globalement sur la vallée. Cependant, éleveurs et gestionnaires craignent une diminution de la durée de transhumance et du cheptel transhumant dans les années à venir, ce qui aurait pour conséquence une dégradation des habitats agro-pastoraux d'intérêt communautaire (pelouses, landes, chênaies pionnières). De plus, l'utilisation des espaces pastoraux n'est pas égale sur l'ensemble de la vallée et au sein des unités pastorales. L'exploitation des troupeaux (brebis et chevaux) se concentre sur les hauts de versants pendant la période estivale. Les parcours de bas de versant autrefois utilisés au printemps et à l'automne ne font plus l'objet d'une exploitation suffisante par le pâturage. On assiste à un déséquilibre entre des bas de versant sous-exploités et des hauts de versant qui concentrent toute la pression de pâturage, correspondant à un état de conservation variable sur ces secteurs. On assiste à une fermeture des landes à bruyères de bas de versant envahies par la fougère aigle et les espèces ligneuses, principalement l'ajonc d'Europe, et à une surexploitation localisée des pelouses acidiphiles en haut de versant. Dans ce contexte une meilleure répartition de la pression de pâturage, combinée à des pratiques d'entretien (écobuage, débroussaillage, fauche de la fougère) sont nécessaires. Elles doivent être raisonnées et organisées dans une perspective de conservation des habitats et habitats d'espèces. La mesure proposée doit donc permettre de s'adapter à ces différentes situations. Elle doit être un outil au service des gestionnaires afin de rééquilibrer la charge pastorale dans l'intérêt de la conservation des milieux.</p>		
<p>HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRES CONCERNES Tous les habitats à vocation agro-pastorale présents en mosaïque au sein des unités pastorales : Pelouses acidiphiles Landes ibéro-atlantiques Landes humides atlantiques Chênaies pionnières à chêne tauzin</p>		<p>ESPECES CONCERNEES DH Grand rhinolophe Petit rhinolophe Rhinolophe euryale</p> <p>ESPECES CONCERNEES DO Oiseaux des milieux ouverts : Rapaces (Vautours, Aigle royal, Gypaète barbu...) Engoulevent d'Europe</p>
<p>OBJECTIFS Organiser une meilleure répartition des troupeaux entre les hauts et bas de versant par l'établissement d'un plan de gestion pastoral qui prenne en compte les enjeux de conservation des habitats et habitats d'espèces d'intérêt communautaire.</p>		
<p>PERIMETRE D'APPLICATION Tous les milieux agro-pastoraux habitats d'intérêt communautaires et les habitats d'espèces d'intérêt communautaire liés à ces milieux agro-pastoraux Voir carte jointe (priorité d'action : pelouses sur-pâturées, bas de versant sous-exploités, unités pastorales sur ou sous-exploitées)</p>		

DESCRIPTIF DES ENGAGEMENTS (CAHIER DES CHARGES)

Engagements rémunérés :

- Etablir un plan de gestion pastoral avec l'appui des services pastoraux qui pourra comprendre un calendrier de pâturage adapté pour la conservation des différents types de milieux. Le plan de gestion sera adapté à la situation de chaque unité pastorale au regard de son potentiel fourrager et des objectifs de préservation de la biodiversité sur ces surfaces. Ce plan de gestion pourra s'appuyer sur des objectifs de moyens et/ou de résultats et intégrera la gestion du pâturage, des équipements si nécessaire et aussi des pratiques d'entretien complémentaires.
- Raisonner l'implantation des équipements pastoraux pour mieux répartir la charge animale (points d'eau, clôtures)
- Favoriser le déplacement des troupeaux par le gardiennage

Recommandations :

- Lors de la contractualisation, privilégier une contractualisation conjointe du gestionnaire et des éleveurs utilisateurs
- Lorsque des pratiques d'entretien complémentaire sont nécessaires, le plan de gestion préconisera et prendra en compte la combinaison d'engagements
- Associer le pâturage à toute opération d'entretien ou de réouverture

Contractant potentiels

Éleveurs individuels, gestionnaires d'estive

Intervenants

Animateur Natura 2000, Cellule pastorale (Chambre d'Agriculture, CDEO, LPA d'Oloron, Etcharry Formation Développement)

Assistance

DDTM, DREAL, Organismes de recherche, Conservatoire Botanique des Pyrénées, Structures Naturalistes (CPIE, Groupe Chiroptère Aquitaine et autres structures naturalistes...)

Montant de l'aide

Dans le cadre de la programmation 2013 :

PA1-1 : Mesure Gestion pastorale AQ_ALDU_GP1 : 117 à 124€/ha/an

Outils financiers

FEADER, Etat (MAAP, MEDD), Collectivités territoriales

Complémentarité à trouver avec les crédits d'amélioration pastorale (PSEM)

Durée de mise en œuvre

Durée du DOCOB

Points de contrôle :

En cours de contrat, le dossier peut faire l'objet d'un contrôle sur place qui porte sur l'ensemble des critères d'éligibilité et des engagements. Ce contrôle requiert la mise à disposition des documents de suivi et inclut une visite partielle ou totale de l'exploitation.

PA1-1 : réalisation des prescriptions du plan de gestion de type obligations de moyens ou de résultats (équipements, plan de pâturage, effectifs, chargement, taux d'embroussaillage...)

Indicateur de suivi :

- nombres de contrats signés
- surfaces contractualisées sur le site

Evaluation de l'efficacité des mesures :

La mise en place de protocoles de suivi de l'efficacité des mesures est prévu et décrite par la fiche action C-3, l'analyse des résultats doit permettre d'ajuster le cahier des charges des mesures proposées.

Calendrier et budget prévisionnel

Mesure	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6	Total
PA1-1 : Gestion pastorale AQ_ALDU_GP 1 à 5	150 ha 91 000 €	200 ha 115 000 €	250 ha 140 000 €	300 ha 180 000 €	400 ha 240 000 €	500 ha 300 000 €	1 800 ha 1 066 000 €

Code PA	Maintenir la mosaïque des milieux par une gestion agro-pastorale équilibrée, limitant notamment la déprise	Priorité 1
PA1	Maintenir et améliorer l'utilisation et l'entretien des parcours de la montagne abritant des habitats et des espèces d'intérêt communautaire	
PA1-2	Maintenir l'ouverture des milieux et améliorer leur état de conservation par des pratiques d'entretien adaptées et complémentaires au pâturage	
<p>Nature de l'action Mesures contractuelles : MAET pour 2013. Les mesures seront à adapter dans le nouveau cadre de programmation lié à la nouvelle PAC après 2014.</p>		
<p>CONTEXTE Ecobuage et fauche de la fougère sont les deux pratiques d'entretien traditionnellement utilisées sur le site de la montagne des Aldudes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'écobuage est une pratique essentielle pour l'entretien de différents habitats d'intérêt communautaire présents sur le territoire, en particulier les landes ibérique thermo-atlantiques et par rapport au maintien des milieux ouverts favorables à de nombreuses espèces d'oiseaux. En effet, le feu pastoral est, en complément du pâturage, une pratique qui permet de régénérer les landes à bruyère, de maintenir leur intérêt pastoral et ainsi d'assurer la pérennité du milieu par effet combiné du feu et du pâturage. Cependant, la fréquence du feu est à adapter en fonction de l'état de la végétation. Un feu trop fréquent peu avoir des conséquences négatives sur l'état de conservation de la lande car les espèces ligneuses tendent à disparaître au profit des herbacées. A l'inverse, un feu pas assez fréquent par rapport à la dynamique de végétation conduit à des feux puissants, plus difficiles à maîtriser et qui auront des effets négatifs sur le milieu et sur l'érosion du sol. Cette mesure vise donc à mieux adapter la pratique en fonction de l'état du milieu et à renforcer l'organisation et la planification de l'écobuage dans les communes. Par effet indirect, cette mesure vise aussi la conservation des habitats d'intérêt communautaire forestiers situés à proximité de zones écobuées en évitant les débordements de feux en forêt. - La fauche de la fougère est une spécificité de l'agriculture du Pays-Basque. la fauche traditionnelle réalisée de mi-juillet à fin octobre s'effectue sur les frondes sèches qui sont récoltées pour servir de litière au bétail. Cette pratique permet de maintenir le milieu ouvert et produit une mosaïque de milieux favorable au nourrissage de nombreuses espèces (chauve-souris, oiseaux). De plus les secteurs fauchés permettent de maintenir un usage pastoral d'automne qui renforce l'effet « coupure de combustible » de ces secteurs souvent situés à proximité de zones écobuées. Le pâturage permis par la fauche a aussi pour conséquence une fertilisation du milieu par les déjections des animaux, ce qui contribue au maintien d'un couvert herbacé composé de nombreuses espèces caractéristiques des prairies et pelouses d'intérêt communautaire. Sans cette fauche, ces milieux évolueraient vers des milieux forestiers. - La fauche précoce réalisée avant mi-juillet, avec ou sans exportation, permet d'affaiblir le rhizome de la fougère et ainsi de réduire son recouvrement d'année en année. Pratiquée sur des prairies, landes ou pelouses d'intérêt communautaire en mauvais état de conservation car envahis par la fougère, cette mesure vise l'amélioration de l'état de conservation de ces milieux. - Les landes ibériques thermo-atlantiques en mauvais état de conservation sont parfois envahies par les ajoncs, et la masse de végétation présente rend impossible la réalisation d'un écobuage sans risque pour les biens et les personnes ou pour l'environnement. Dans ces conditions, lorsque les surfaces sont mécanisables, le gyrobrayage ou débroussaillage mécanique peut être une solution intéressante pour restaurer les landes d'intérêt communautaire, toujours en complément du pâturage. 		
<p>HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRES CONCERNES Tous les habitats à vocation agro-pastorale présents en mosaïque au sein des unités pastorales : Pelouses acidiphiles Landes ibéro-atlantiques Landes humides atlantiques Chênaies pionnières à chêne tauzin</p>		<p>ESPECES CONCERNEES DH Grand rhinolophe Petit rhinolophe Rhinolophe euryale</p> <p>ESPECES CONCERNEES DO Oiseaux des milieux ouverts : Rapaces (Vautours, Aigle royal, Gypaète barbu...) Engoulevent d'Europe</p>
<p>OBJECTIFS Maintenir l'ouverture des milieux et améliorer l'état de conservation d'habitats d'intérêt communautaire et d'habitats d'espèces.</p>		
<p>PERIMETRE D'APPLICATION Tous les milieux agro-pastoraux habitats d'intérêt communautaires et les habitats d'espèces d'intérêt communautaire liés à ces milieux agro-pastoraux Voir carte jointe (priorité d'action : pelouses sur-pâturées, bas de versant sous-exploités, unités pastorales sur ou sous-exploitées)</p>		

DESCRIPTIF DES ENGAGEMENTS (CAHIER DES CHARGES)

Engagements rémunérés :

AQ_ALDU_EC1 à 5 : Ecobuages organisés et raisonnés

- Adapter la fréquence des ecobuages aux différents types de milieux et à leur état de conservation
- Intégrer les enjeux environnementaux dans les préconisations des Commissions Locales d'Ecobuage
- Suivre le programme de brûlage et les préconisations des commissions locales d'écobuage

AQ_ALDU_LF1 à 5 : Fauche de la fougère

- Maintenir la fauche de la fougère (une fauche par an de mi-juillet à fin octobre, avec récolte)
- Améliorer l'état de conservation de prairies, pelouses ou landes d'intérêt communautaires par la fauche précoce de la fougère (une fauche précoce avant mi-juillet suivie de pâturage, voire d'une deuxième coupe avant fin octobre)

AQ_ALDU_LA1 à 5 : Débroussaillage mécanique des ajoncs

- Maintenir l'ouverture des milieux par gyrobroyage des ajoncs (1 fois en 5 ans, au printemps, suivi de pâturage)

Recommandations :

- Ce type de pratiques d'entretien s'effectuent sur les parcelles privées des éleveurs mais aussi sur les parcelles syndicales qu'ils utilisent. Sur ces dernières surfaces, lors de la contractualisation, privilégier une contractualisation conjointe du gestionnaire et des éleveurs utilisateurs
- Associer le pâturage à toute opération d'entretien
- Périodicité et méthode d'intervention préconisée pour l'écobuage : A définir en CLE selon le type de milieux et la pression pastorale, et selon les risques et enjeux présents. De manière générale on préconisera :
 - Landes à bruyère (4030-1) : 2 fois en 5 ans, écobuage en plein autorisé. 1 fois en 5 ans possible si pression de pâturage suffisante.
 - Pelouses à brachypode : de 3 à 5 fois en 5 ans selon l'intensité du pâturage (là où la pression de pâturage est forte, 3 fois devrait suffire)
 - Pelouses : pas d'écobuage, sauf brûlage pied par pied

Chênaies à tauzin : 2 à 3 fois en 5 ans. Lorsque la lande est trop dense, préférer une intervention mécanique.

Contractants potentiels

Éleveurs individuels, gestionnaires d'estive

Intervenants

Animateur Natura 2000, Cellule pastorale (Chambre d'Agriculture, CDEO, LPA d'Oloron, Etcharry Formation Développement)

Assistance

DDTM, DREAL, Organismes de recherche, Conservatoire Botanique des Pyrénées, Structures Naturalistes (CPIE, Groupe Chiroptère Aquitaine et autres structures naturalistes)

Montant de l'aide

Dans le cadre de la programmation 2013 :

Ecobuage organisé et raisonné : AQ_ALDU_EC1 : 88 à 124€/ha

Fauche de la fougère : AQ_ALDU_LF1 : 128 à 164€/ha

Maintien de l'ouverture par débroussaillage mécanique : AQ_ALDU_LA1 : non chiffré, non proposée en 2013

Outils financiers

FEADER, Etat (MAAP/MEDD), Collectivités territoriales

Outils financiers complémentaires :

Crédits d'amélioration pastorale (PSEM)

Programme départemental DFCI

Durée de mise en œuvre

Durée du DOCOB

Points de contrôle :

En cours de contrat, le dossier peut faire l'objet d'un contrôle sur place qui porte sur l'ensemble des critères d'éligibilité et des engagements. Ce contrôle requiert la mise à disposition des documents de suivi et inclut une visite partielle ou totale de l'exploitation.

AQ_ALDU-EC1 : réalisation de l'écobuage selon les préconisations du programme de brûlage établi en CLE, présence de pâturage

AQ_ALDU_LF1 : réalisation de la fauche selon cahier des charges, présence de pâturage

AQ_ALDU_LA1 : réalisation du débroussaillage mécanique selon cahier des charges, présence de pâturage

Indicateur de suivi :

- nombres de contrats signés
- surfaces contractualisées sur le site

Evaluation de l'efficacité des mesures :

La mise en place de protocoles de suivi de l'efficacité des mesures est prévu et décrite par la fiche action C-3, l'analyse des résultats doit permettre d'ajuster le cahier des charges des mesures proposées.

Calendrier et budget prévisionnel

Mesure	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6	Total
PA1-2 : Ecobuages organisés et raisonnés AQ_ALDU-EC1	100 ha 57 000 €	150 ha 86 000 €	200 ha 113 000 €	250 ha 140 000 €	300 ha 180 000 €	300 ha 180 000 €	1 300 ha 756 000 €
PA1-2 : Fauche de la fougère AQ_ALDU_LF1	110 ha 87 000 €	150 ha 119 000 €	180 ha 142 000 €	150 ha 119 000 €	100 ha 86 000 €	110 ha 87 000 €	800 ha 640 000 €
PA1-2 : Fauche précoce de la fougère AQ_ALDU_LF2	16 ha 13 000 €	20 ha 17 000 €	30 ha 23 000 €	40 ha 34 000 €	30 ha 23 000 €	20 ha 17 000 €	155 ha 127 000 €
PA1-2 : Débroussaillage mécanique des ajoncs AQ_ALDU_LA1	10 ha	15 ha	15 ha	20 ha	15 ha	10 ha	75 ha
TOTAL	236 ha 157 000 €	335 ha 222 000 €	425 ha 278 000 €	460 ha 293 000 €	445 ha 289 000 €	440 ha 284 000 €	2330 ha 1 523 000 €

Code PA	Maintenir la mosaïque des milieux par une gestion agro-pastorale équilibrée, limitant notamment la déprise	Priorité 1
PA2	Accompagner l'activité pastorale existante et ses évolutions par une animation pastorale spécifique en lien avec les enjeux de conservation	
<p>Nature de l'action Hors Natura 2000 Ces actions sont réalisées dans le cadre de l'animation pastorale et en lien avec l'animation Natura 2000 Hors contrat Natura 2000 pour la part correspondante au travail d'articulation avec l'animation Natura 2000</p>		
<p>CONTEXTE</p> <p>La conservation des habitats d'intérêt communautaire et la protection des espèces liées aux milieux ouverts dépendent du maintien de l'activité agro-pastorale. Le diagnostic agricole a montré que l'activité agro-pastorale est dynamique sur le site mais avec de réelles fragilités au niveau viabilité économique, main d'œuvre et transmission des exploitations essentiellement. Les objectifs majeurs de l'animation pastorale sur la vallée sont d'accompagner les évolutions des systèmes d'élevages notamment au niveau de la main d'œuvre et du gardiennage des animaux en montagne, d'accompagner l'organisation collective en estive et dans les zones intermédiaires. Cette animation est primordiale, en complément de l'animation Natura 2000, pour atteindre les objectifs de conservation. L'animation agricole et pastorale et l'animation Natura 2000 devront être bien articulées pour une meilleure efficacité sur le terrain.</p>		
<p>HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRES CONCERNES</p> <p>Tous les habitats à vocation agro-pastorale présents en mosaïque au sein des unités pastorales :</p> <p>Pelouses acidiphiles Landes ibéro-atlantiques Landes humides atlantiques Chênaies pionnières à chêne tauzin</p>		<p>ESPECES CONCERNEES DH</p> <p>Grand rhinolophe Petit rhinolophe Rhinolophe euryale</p> <p>ESPECES CONCERNEES DO</p> <p>Oiseaux des milieux ouverts : Rapaces (Vautours, Aigle royal, Gypaète barbu...) Engoulevent d'Europe</p>
<p>OBJECTIFS</p> <ul style="list-style-type: none"> - Accompagner la réflexion autour de nouvelles organisations individuelles ou collectives pour solutionner des problèmes de main d'œuvre pendant la période de transhumance - Améliorer l'organisation collective en estive et dans les zones intermédiaires - Favoriser la transmission des exploitations - Etre en lien avec l'animation Natura 2000 pour favoriser l'appropriation des enjeux de conservation par les éleveurs et gestionnaires 		
<p>PERIMETRE D'APPLICATION</p> <p>Tous les milieux agro-pastoraux habitats d'intérêt communautaires et les habitats d'espèces d'intérêt communautaire liés à ces milieux agro-pastoraux.</p>		

DESCRIPTIF DES ENGAGEMENTS (CAHIER DES CHARGES)

<ul style="list-style-type: none"> - Accompagner la problématique de la main d'œuvre individuelle et collective : animer des groupes de travail autour de solutions collectives, adapter les aides au gardiennage au contexte de la vallée... - Favoriser la transmission des exploitations - Animer et constituer des AFP en zones intermédiaires - Renforcer l'organisation collective en estive par la création ou la réactivation de GP - Promouvoir et animer les commissions locales d'écobuage - Etre en lien avec l'animation Natura 2000 pour présenter les enjeux environnementaux au niveau des CLE, au sein des groupements pastoraux, des AFP, des gestionnaires d'estive
<p>Contractants potentiels</p> <p>Cellule pastorale (Chambre d'Agriculture, CDEO, LPA d'Oloron, Etcharry Formation Développement)</p>
<p>Intervenants</p> <p>Cellule pastorale (Chambre d'Agriculture, CDEO, LPA d'Oloron, Etcharry Formation Développement)</p>

Assistance DTM, DREAL, Organismes de recherche, Conservatoire Botanique des Pyrénées, Structures Naturalistes (CPIE, Groupe Chiroptère Aquitaine et autres structures naturalistes)
Montant de l'aide 80% de subvention pour l'animation pastorale
Outils financiers Plan de soutien à l'économie de montagne (PSEM) FEADER, Etat (MAAP, MEDD), Collectivités territoriales LEADER Montagne Basque
Durée de mise en œuvre Durée du DOCOB
Points de contrôle : - Compte-rendu d'activité
Indicateur de suivi : - Nombre de journées d'animation - Nombre de GP créés, renouvelés ou animés - Nombre d'AFP créés ou animés - Nombre de contrats de gardiennage - Nombre de CLE créées ou animées - Nombres de projets d'équipements suivis

Calendrier et budget prévisionnel							
Mesures	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6	Total
Animation Main d'oeuvre	5j * 350 € 1 750 €	5j * 350 € 1 750 €	7j * 350 € 2 450 €	7j * 350 € 2 450 €	10j * 350 € 3 500 €	10j * 350 € 3 500 €	44j * 350 € 15 400 €
Contrats gardiennage	1j * 350 € 350 €	2j * 35 € 700 €	4j * 350 € 1 400 €	4j * 350 € 1 400 €	4j * 350 € 1 400 €	4j * 350 € 1 400 €	19j * 350 € 6 650 €
Animation/ création AFP	10j * 350 € 3 500 €	60j * 350 € 21 000 €					
Animation GP	10j * 350 € 3 500 €	60j * 350 € 21 000 €					
Animation CLE	7j*350 € 2 450 €	42j*350 € 14 700 €					
TOTAL Hors Natura 2000	33j 11 550 €	34j 11 900 €	38j 13 300 €	38j 13 300 €	41j 14 350 €	41j 14 350 €	225j 78 750 €
Articulation avec l'animation Natura 2000	10j*350 € 3500 €	60j*350 € 21 000 €					

Code PA	Maintenir la mosaïque des milieux par une gestion agro-pastorale équilibrée, limitant notamment la déprise	Priorité 2
PA3	Restaurer les milieux d'intérêt communautaire embroussaillés	
<p>Nature de l'action Mesures contractuelles : MAEt, Contrats Natura 2000. Les mesures seront à adapter dans le nouveau cadre de programmation liée à la nouvelle PAC après 2014.</p>		
<p>CONTEXTE</p> <p>La principale cause de dégradation des habitats d'intérêt communautaire est la diminution progressive du pâturage. Cela concerne des surfaces limitées à l'échelle du site. Les espèces ligneuses non contrôlées par la dent des animaux ou par le feu et la fauche deviennent dominantes sur les espèces de la landes ibérico-atlantiques. Il s'agit principalement de l'ajonc et des espèces de pré-bois (bouleau, noisetier, saule, bourdaine...).</p> <p>En ce qui concerne la chênaie pionnière à chêne tauzin, elle s'exprime sur le site de deux façons : sous forme de landes boisées formées d'une mosaïque de landes et de petits bosquets ou arbres épars (souvent traités anciennement en tétard) ou sous forme de boisements plus denses de taillis ou de mélanges taillis futaie). La présence de ces deux formes est un héritage de l'équilibre sylvo pastoral ancien. Elle aboutit à un statut cadastral et juridique variable des terrains, partagés entre terrains forestiers et landes⁽¹⁾. Par ailleurs, l'abandon du pâturage, de la fauche de la fougère, le développement d'une masse importante de combustible source d'incendies sont à l'origine de la dégradation de ces milieux de lande boisée. L'ouverture du milieu est aussi favorable à la régénération du chêne tauzin, à condition de trouver un équilibre avec les pratiques pastorales. Au vu de cette situation particulière, le DOCOB prévoit des actions sylvo pastorales (notamment pour les terrains déclarés à la PAC) mais aussi forestières (voir fiches F1).</p> <p>Une reconquête pastorale après réouverture mécanique du milieu peut être envisagée pour restaurer ces habitats.</p>		
<p>HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRES CONCERNES</p> <p>HIC en mauvais état de conservation (Landes ibéro-atlantiques envahissement par l'ajonc et essences de taillis bouleaux, noisetier...)</p> <p>Chênaies pionnières à chêne tauzin en mauvais état de conservation</p>		<p>ESPECES CONCERNEES DH</p> <p>Grand rhinolophe</p> <p>Petit rhinolophe</p> <p>Rhinolophe euryale</p>
		<p>ESPECES CONCERNEES DO</p> <p>Oiseaux des milieux ouverts :</p> <p>Rapaces (Vautours, Aigle royal, Gypaète barbu...)</p> <p>Engoulevent d'Europe</p>
<p>OBJECTIFS</p> <p>- Restaurer des habitats d'intérêt communautaire dégradés</p> <p>- Restaurer la qualité d'accueil du milieu pour des espèces d'intérêt communautaire</p>		
<p>PERIMETRE D'APPLICATION</p> <p>Habitats d'intérêt communautaire (landes ibérico-atlantique et chênaie pionnière) en mauvais état de conservation, fourrés pré forestier</p>		

DESCRIPTIF DES ENGAGEMENTS (CAHIER DES CHARGES)

PA3-1 : Restauration des milieux par broyage et/ou tronçonnage des espèces ligneuses.

Les modalités d'action doivent être déterminées en fonction de l'état d'embroussaillage du milieu et des espèces présentes et seront précisées dans le cahier des charges. La fréquence des opérations d'ouverture au cours du contrat sera déterminée au cours du diagnostic préalable.

PA3-2 : Adapter la gestion pastorale pour maintenir l'ouverture des milieux

Etablir de plan de gestion pastorale qui pourra associer des objectifs de moyens et de résultats (calendrier de pâturage, zones de fauche de la fougère, fréquence des écobuage, localisation d'équipements permettant de répartir la charge pastorale, maintien d'un taux maximum de recouvrement par les ligneux...)

Contractants potentiels

Eleveurs individuels, gestionnaires d'estive, propriétaire foncier public ou privé

⁽¹⁾Le Code Forestier ne donne pas de définition précise ce que l'on peut considérer comme un terrain forestier. Des parcelles sur lesquelles la densité des arbres est faible peuvent avoir un statut juridique ambivalent et être considérés comme des landes boisées. La distinction d'avec les futaies claires est alors difficile. Une partie importante des chênaies à chêne tauzin du site se trouvent dans cette situation, c'est pourquoi cet habitat peut faire l'objet de contrats pastoraux ou forestiers.

Intervenants Cellule pastorale (Chambre d'Agriculture, CDEO, LPA d'Oloron, Etcharry Formation Développement)
Assistance DTM, DREAL, Organismes de recherche, Conservatoire Botanique des Pyrénées, Structures Naturalistes (CPIE, Groupe Chiroptère Aquitaine et autres structures naturalistes)
Montant de l'aide Ce type de mesure n'a pas été ouverte en première année de mise en œuvre du DOCOB. Le montant sera à évaluer dans les nouveaux cadres de la programmation 2014.
Outils financiers FEADER, Etat (MAAP, MEDD), Collectivités territoriales Crédits d'amélioration pastorale (PSEM) Programme départemental DFCI
Durée de mise en œuvre Durée du DOCOB
Points de contrôle : PA3-1 : réalisation des travaux d'ouvertures selon le cahier des charges PA3-2 : - réalisation des prescription du plan de gestion - suivi des prescriptions de la commission locale d'écobuage
Indicateurs de suivi - nombres de contrats signés - surfaces contractualisées sur le site
Evaluation de l'efficacité des mesures La mise en place de protocoles de suivi de l'efficacité des mesures est prévu et décrite par la fiche action C-3, l'analyse des résultats doit permettre d'ajuster le cahier des charges des mesures proposées. Sur ce type de mesures le protocole mise en place devra en particulier veiller à évaluer le recouvrement de la végétation ligneuse en fonction des pratiques de pâturage.

Calendrier et budget prévisionnel						
Mesure	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
PA3-1	Non évalué					
PA3-2	Non évalué					
TOTAL	Non évalué					

Code PA	Maintenir la mosaïque des milieux par une gestion agro-pastorale équilibrée, limitant notamment la déprise	Priorité 1
PA4	Conserver la qualité des milieux prairiaux en lien avec les pratiques existantes	
Nature de l'action Mesures contractuelles : MAEt pour 2013. Les mesures seront à adapter dans le nouveau cadre de programmation lié à la nouvelle PAC après 2014.		
CONTEXTE Les prairies du site sont en majorité des prairies naturelles, dont une partie sont d'intérêt communautaire. Qu'elles soient d'intérêt communautaire ou non, elles constituent des zones de chasse pour les chauves-souris et pour certains oiseaux comme l'alouette lulu, la fauvette pitchou en particulier. Pour conserver les prairies d'intérêt communautaire et pour conserver et améliorer le rôle d'habitat d'espèce des prairies il faut encourager les pratiques favorables à l'expression d'une richesse floristique. Cela passe par : maintenir la fauche dans les prairies les plus en pente, maintenir les modes		
HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRES CONCERNES Prairies maigres de fauche		ESPECES CONCERNEES DH Grand rhinolophe Petit rhinolophe Rhinolophe euryale ESPECES CONCERNEES DO Oiseaux des milieux des milieux ouverts : Rapaces (Vautours, Aigle royal, Gypaète barbu...) Engoulevent d'Europe Alouette lulu, Fauvette pitchou, Pie-grièche écorcheur
OBJECTIFS - Favoriser le maintien de la fauche des prairies en forte pente - Favoriser les pratiques permettant le maintien ou l'amélioration de la richesse floristique des prairies		
PERIMETRE D'APPLICATION Tout type de prairies, et en particulier prairies d'intérêt communautaire et prairies non mécanisables.		

DESCRIPTIF DES ENGAGEMENTS (CAHIER DES CHARGES)

PA4-1 Maintenir la fauche des prairies en forte pente - Fauche pédestre des prairies non mécanisables (le déprimaire de printemps est autorisé, ainsi que le pâturage d'automne) - Enregistrement des pratiques PA4-2 Maintenir la richesse floristique des prairies - Engagement de résultat : le diagnostic initial vérifie l'éligibilité de la parcelle (présence d'au moins 4 fleurs de la liste retenue par 1/3 de parcelle engagée). Maintenir cette richesse floristique pendant la durée du contrat - Enregistrement des pratiques PA4-3 Limiter la fertilisation sur prairie (en particulier en bordure de cours d'eau) - Limitation de la fertilisation azotée totale à 90 unité/ha/an - Limitation de la fertilisation totale en P et K à 60 et 160 U/ha/an - Enregistrement des pratiques
Contractant potentiels Eleveurs individuels
Intervenants Chambre d'Agriculture, organismes de développement agricole
Assistance DTM, DREAL, Organismes de recherche, Conservatoire Botanique des Pyrénées, Structures Naturalistes (CPIE, Groupe Chiroptère Aquitaine et autres structures naturalistes)

<p>Montant de l'aide</p> <p>Dans le cadre de la programmation 2013 :</p> <p>PA4-1 : Mesure AQ_ALDU_PP1 209€/ha/an</p> <p>PA4-2 : Mesure AQ_ALDU_PF1 182€/ha/an</p> <p>PA4-3 : Mesure AQ_ALDU_PE1 117€/ha/an</p>
<p>Outils financiers</p> <p>FEADER, Etat (MAAP, MEDD), Collectivités territoriales</p>
<p>Durée de mise en œuvre</p> <p>Durée du DOCOB</p>
<p>Points de contrôle :</p> <p>PA4-1 : cahier d'enregistrement des pratiques, surface réellement fauchée</p> <p>PA4-2 : cahier d'enregistrement des pratiques, contrôle sur place de la présence de 4 fleurs de la liste par 1/3 de parcelle engagée</p> <p>PA4-3 : plan prévisionnel de fumure, cahier d'enregistrement des pratiques, contrôle sur place</p>
<p>Indicateur de suivi :</p> <ul style="list-style-type: none"> - nombres de contrats signés - surfaces contractualisées sur le site
<p>Evaluation de l'efficacité des mesures :</p> <p>La mise en place de protocoles de suivi de l'efficacité des mesures est prévue et décrite par la fiche action C-3, l'analyse des résultats doit permettre d'ajuster les cahiers des charges des mesures proposées.</p>

Calendrier et budget prévisionnel							
Mesure	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6	Total
PA4-1 AQ_ALDU_PP1	20 ha 15 contrats 20 900 €	40 ha 30 contrats 41 800 €	40 ha 30 contrats 41 800 €	20 ha 15 contrats 20 900 €	20 ha 15 contrats 20 900 €	20 ha 15 contrats 20 900 €	160ha 120 contrats 167 200 €
PA4-2 AQ_ALDU_PF1	10 ha 3 contrats 10 540 €	12 ha 4 contrats 12 840 €	15 ha 5 contrats 16 050 €	10 ha 3 contrats 10 540 €	10 ha 3 contrats 10 540 €	10 ha 3 contrats 10 540 €	67 ha 21 contrats 71 050 €
PA4-3 AQ_ALDU_PE1	200 ha 30 contrats 117 000 €	550 ha 70 contrats 321 750 €	350 ha 50 contrats 204 750 €	300 ha 40 contrats 175 500 €	200 ha 30 contrats 117 000 €	200 ha 30 contrats 117 000 €	1800 ha 250 contrats 1 053 000 €
TOTAL	148 440 €	376 390 €	262 600 €	206 940 €	148 440 €	148 440 €	1 291 250 €

Fiche Cadre F1 :

Assurer la pérennité de la présence des chênaies pionnières à chêne tauzin

Les chênaies à chênes tauzin, habitat d'intérêt communautaire occupent environ 748 ha sur le site, principalement localisées dans la partie nord sur les communes de Saint Martin d'Arrossa et Bidarray. Ce sont pour la plupart des formations pionnières. Il est probable que, dans la plupart des cas, leur maintien soit lié à la permanence de pratiques sylvopastorales (pâturage, écobuage, fauche de la fougère, coupe de bois de chauffage) permettant le rajeunissement périodique du faciès forestier.

Les formations présentent des faciès variés sur le site, allant de formations forestières denses en taillis ou mélange de taillis et de futaie jusqu'à des futaies claires de chênes traités en têtard ou des landes boisées. Cette variation induit différents statuts juridiques et l'utilisation concomitante d'outils contractuels agricoles et forestier.

Les conditions stationnelles ont aussi certainement une influence sur la conservation de ces chênaies.

A moyen terme, l'arrêt des pratiques traditionnelles : soutrage, pâture, feu pastoral et prélèvement de bois de chauffage; est la principale menace pour cet habitat. D'après les éléments bibliographiques et les observations de terrain menées par L'ONF dans le cadre de la réalisation du DOCOB, l'écobuage est une pratique essentielle pour le milieu : « c'est tout l'habitat qui est dépendant, pour sa création comme pour son maintien du passage régulier du feu. (cf fiche habitat)

En revanche, à court terme, la mauvaise conduite des feux pastoraux, dans les zones enfrichées (grands fourrés à Ulex ou bois de bouleaux) qui ne présentent plus de rupture de combustible nette, est une menace réelle. Les grands chênes tauzins meurent et l'habitat est relégué au rang de simple lande à fougères (Holco-Pteridion). .

La conservation en bon état de l'habitat à chêne tauzin passe par la mise en place et la pérennisation d'une gestion sylvopastorale équilibrée. Des outils de gestion courante doivent donc être mis en place (cf. MAE Sylvopastorale).

Les interactions entre ces différents facteurs méritent une expertise afin de définir une ou des méthodes de gestion équilibrée permettant la conservation de cet habitat en bon état.

Certaines mesures plus immédiates peuvent s'avérer nécessaires. **Certains secteurs de chênaie, constitués de vieux têtards sénescents doivent donc être régénérés afin d'assurer la permanence de ces formations d'intérêt communautaire et améliorer leur état de conservation.**

Trois actions sont donc proposées, dont deux participent de la gestion contractuelle des habitats :

F1-1	Définition d'un protocole expérimental pour la gestion des chênaies pionnières	hors contrat
F1-2 a et b	Mettre en place des secteurs de régénération	contrats Natura 2000 forestiers
F1-3	Mettre en place des secteurs pilote d'application du protocole de gestion	MAE gestion sylvopastorale

Code F	Maintenir une gestion raisonnée et multifonctionnelle de la forêt	Priorité 1
F1	Assurer la pérennité de la présence des chênaies pionnières à chêne tauzin	
F1-1	Définition d'un protocole expérimental pour la gestion des chênaies pionnières	
Nature de L'action : Etude		
CONTEXTE Les chênaies à chênes tauzin, habitat d'intérêt communautaire, sont pour la plupart des formations pionnières. Il est probable que, dans la plupart des cas, leur maintien soit lié à la permanence de pratiques sylvopastorales permettant le rajeunissement périodique du faciès forestier. Les conditions stationnelles ont aussi certainement une influence sur la conservation de ces chênaies. Les interactions entre ces différents facteurs méritent une expertise afin de définir une ou des méthodes de gestion permettant la conservation de cet habitat en bon état.		
HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRES CONCERNES Chênaies pionnières à chêne tauzin Landes ibérico-atlantiques Lucane cerf-volant, Pique-prune, Grand capricorne		OISEAUX DE LA DO Bondrée apivore Aigle botté, circaète jean le blanc Milan noir, etc...
OBJECTIFS L'objectif est de définir un protocole expérimental pour tester différentes options de gestion et élaborer un guide de gestion des chênaies pionnières.		

DESCRIPTIF DES ENGAGEMENTS (CAHIER DES CHARGES)

Engagements rémunérés : <ul style="list-style-type: none"> - Réaliser un recueil d'expérience auprès des gestionnaires actuels des surfaces concernées - Concevoir et réaliser une typologie des chênaies pionnières - Recueillir les pratiques de gestion, notamment sylvopastorales, existantes. L'équilibre entre feux pastoraux et pâturage sera particulièrement analysé. - Rédiger un protocole expérimental incluant une description des modalités de gestion à tester et les suivis nécessaires pour qualifier la réaction des milieux.
Engagements non rémunérés : <ul style="list-style-type: none"> - Autoriser l'accès à la structure animatrice pour le suivi des travaux.
Documents de suivi : <ul style="list-style-type: none"> - Cartographie des points d'inventaire - Rapport technique incluant le recueil, la typologie, le recueil et l'analyse des pratiques et le protocole
Outil financier : Ministère chargé de l'écologie, FEADER, Collectivités territoriales.
Contractants potentiels : Collectivités locales (communes, communautés de commune, syndicat), Association foncière pastorale
Intervenants : bureau d'étude spécialisé, Office National des Forêts, expert forestier, Services pastoraux,...
Référents identifiés : Structure animatrice, ONF, CRPE, Services pastoraux (Chambre d'Agriculture, LPA d'Oloron, CDEO), CPIE Pays Basque
Montant de l'aide : <ul style="list-style-type: none"> - Coût estimé de réalisation de l'étude : 30 j à 500 €/j : 15 000 € 15 j à 350 €/j : 5 250 € - Estimation du coût global de l'action sur une durée de 6 ans 20 250 €
Durée de mise en œuvre : 12 mois
Points de contrôle : En cours de contrat, le dossier peut faire l'objet d'un contrôle sur place qui porte sur l'ensemble des critères d'éligibilité et des engagements. Ce contrôle requiert la mise à disposition des documents de suivi et inclut une visite partielle ou totale de l'exploitation.
Indicateurs de suivi : Réalisation de l'étude et rédaction du rapport technique

Code F	Maintenir une gestion raisonnée et multifonctionnelle de la forêt	Priorité 2
F1	Assurer la pérennité de la présence des chênaies pionnières à chêne tauzin	
Action F1-2a	Mettre en place des secteurs de régénération des chênaies pionnières à chêne tauzin	
Nature de l'action : Contrat Natura 2000 forestier - mesure F22703		
CONTEXTE Les chênaies à chênes tauzin, habitat d'intérêt communautaire, du site sont pour la plupart constituées de peuplements âgés, souvent constitués de vieux têtards sénescents. Les relevés de terrains réalisés pour la cartographie des habitats ont mis en évidence une absence de régénération. Il est donc nécessaire de réaliser la régénération de certains secteurs de chênaie afin d'assurer la permanence de ces formations d'intérêt communautaire, qui sont aussi des habitats d'espèces, et améliorer leur état de conservation. Cette action doit être réalisée en tenant compte ou en intégrant l'usage pastoral de ces parcelles et les pratiques qui en découlent.		
HABITATS ET ESPÈCES DE LA DIRECTIVE DH CONCERNÉS Chênaies pionnières à chêne tauzin Lucane cerf-volant, Pique-prune, Grand capricorne		OISEAUX DE LA DO Pic à dos blanc Pic noir Aigle botté Milan noir Hibou grand duc Circaète jean le blanc...
OBJECTIFS L'objectif est de mettre en place des secteurs de régénération naturelle dirigée des chênaies pionnières à chêne tauzin, en s'appuyant préférentiellement sur le guide de gestion élaboré dans le cadre de l'action F1-1.		
PERIMETRE D'APPLICATION Chênaies pionnières à chêne tauzin - 748 ha. Surface potentielle estimée : 60 ha.		

DESCRIPTIF DES ENGAGEMENTS (CAHIER DES CHARGES)

Engagements rémunérés : <ul style="list-style-type: none"> - Réaliser un débroussaillage et, le cas échéant, un crochetage de la surface à régénérer - Installer une clôture permettant d'éviter le piétinement et l'abrouissement des plants par le bétail - Réaliser un dégagement des semis installés - Réaliser, le cas échéant, un semis ou une plantation de complément. Engagements non rémunérés : <ul style="list-style-type: none"> - Respect des engagements de bonnes pratiques définis par la Charte. - Autoriser l'accès à la structure animatrice pour le suivi des travaux. - Utiliser des plants d'origine connue, si possible locale (Pays Basque) Documents de suivi : <ul style="list-style-type: none"> - Cartographies des surfaces concernées - Programmation de travaux (contrat) - Facture de l'entreprise ayant réalisé les travaux
Contractants potentiels : Propriétaires forestiers publics ou privés
Intervenants : Propriétaires forestiers, Entrepreneurs de travaux forestiers, Office National des Forêts, exploitants agricoles, association foncière pastorale,...
Référents identifiés : Structure animatrice, ONF, CRPF, Services pastoraux (Chambre d'Agriculture, LPA d'Oloron, CDEO), CPIE Pays Basque

Montant de l'aide :

- Coût estimé de réalisation de l'étude :

Débroussaillage et préparation du sol : 1000 €/ha

Mise en place de clôture : 13 €/ml

Dégagement des semis pendant 5 ans : 700 €/ha

Plantation de complément (maximum 300 plants/ha à 8 €/plant incluant le prix du plant et la mise en place) : 2400€/ha

- Estimation du coût global de l'action sur une durée de 6 ans

60 ha à 6900 €/ha : 414 000 €

(avec semis ou plantation de complément : on veillera à ne pas dépasser le plafond éligible)

Outil financier : Ministère chargé de l'écologie, FEADER, Collectivités territoriales.

Durée de mise en œuvre : sans limite

Points de contrôle : En cours de contrat, le dossier peut faire l'objet d'un contrôle sur place qui porte sur l'ensemble des critères d'éligibilité et des engagements. Ce contrôle requiert la mise à disposition des documents de suivi et inclut une visite partielle ou totale de l'exploitation.

Indicateurs de suivi : surface de régénération acquise

Code F	Maintenir une gestion raisonnée et multifonctionnelle de la forêt	Priorité 1
F1	Assurer la pérennité de la présence des chênaies pionnières à chêne tauzin	
Action F1-2b	Mettre en place des secteurs de régénération des chênaies pionnières à chêne tauzin	
Nature de l'action : Contrat Natura 2000 forestier – mesure F22710		
CONTEXTE Les chênaies à chênes tauzin, habitat d'intérêt prioritaire, du site sont pour la plupart constituées de peuplements âgés, souvent constitués de vieux têtards sénescents. Les relevés de terrains réalisés pour la cartographie des habitats ont mis en évidence une absence de régénération. Il est donc nécessaire de réaliser la régénération de certains secteurs de chênaie afin d'assurer la permanence de ces formations d'intérêt communautaire, qui sont aussi des habitats d'espèces, et améliorer leur état de conservation. Cette action doit être réalisée en tenant compte ou en intégrant l'usage pastoral de ces parcelles et les pratiques qui en découlent. Cette action est complémentaire des actions F1-2a et F1-3.		
HABITATS ET ESPÈCES DE LA DIRECTIVE DH ET DO CONCERNÉS Chênaies pionnières à chêne tauzin Lucane cerf-volant, Pique-prune, Grand capricorne		OISEAUX DE LA DO : Pic à dos blanc Pic noir Aigle botté Milan noir Hibou grand duc Circaète jean le blanc
OBJECTIFS L'objectif est de mettre en place des secteurs de régénération naturelle dirigée des chênaies pionnières à chêne tauzin, en s'appuyant préférentiellement sur le guide de gestion élaboré dans le cadre de l'action F1-1.		
PERIMETRE D'APPLICATION Chênaies à chêne tauzin - 748 ha Prioritairement les secteurs de régénération présentant un usage pastoral justifiant la protection des jeunes plants. Surface potentielle estimée : 40 ha.		

DESCRIPTIF DES ENGAGEMENTS (CAHIER DES CHARGES)

<p>Engagements rémunérés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Délimitation de secteurs de régénération en concertation avec les éleveurs, au sein des commissions locales d'écobuage (surface objectif : entre 2 et 5 ha) - Mise en place de clôture 5 fils, permettant l'exclusion du bétail - Assurer l'entretien des abords de la clôture mise en place par débroussaillage mécanique si nécessaire (pare-feux) - Dépôt éventuel de la clôture à l'issue du contrat (en fonction de l'état de la régénération) <p>Engagements non rémunérés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Respect des engagements de bonnes pratiques définis par la Charte. - Autoriser l'accès à la structure animatrice pour le suivi des travaux et l'évolution de la végétation. - Mener une action concertée avec les autres usagers de ces milieux, en particulier les éleveurs - Participer aux opérations d'organisation de l'utilisation du feu pastoral et de défense des forêts contre l'incendie (commissions locales d'écobuage) <p>Documents de suivi.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Identification des secteurs d'intervention (cartographie des surfaces de référence) - Définition et programmation de travaux (contrat) - Facture des entreprises ayant réalisé les travaux <p>Recommandations :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pour une bonne efficacité de la mesure, on veillera à bien l'articuler aux mesures de gestion sylvo-pastorale F1-3. <p>Contractants potentiels : Propriétaires forestiers publics ou privés, communes...</p>
--

Intervenants : Propriétaires forestiers, Entrepreneurs de travaux forestiers, Office National des Forêts, exploitants agricoles, association pastorale,...
Référents identifiés : Structure animatrice, ONF, CRPF, Services pastoraux (Chambre d'Agriculture, LPA d'Oloron, CDEO), CPIE Pays Basque
<p>Montant de l'aide :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Coût estimé : Délimitation, cartographie : 2 €/ml Fourniture et mise en place d'une clôture 5 fils : 13 €/ml Entretien : 4 €/ml Dépôt et évacuation de clôture : 10 €/ml - Estimation du coût global de l'action sur une durée de 6 ans 40 ha soit approx. 16000 ml x 19 à 29 €/ml : 304 000 € à 464 000 €
Outil financier : Ministère chargé de l'écologie, FEADER, Collectivités territoriales.
Durée de mise en œuvre : sans limite
Points de contrôle : En cours de contrat, le dossier peut faire l'objet d'un contrôle sur place qui porte sur l'ensemble des critères d'éligibilité et des engagements. Ce contrôle requiert la mise à disposition des documents de suivi et inclut une visite partielle ou totale de l'exploitation.
Indicateurs de suivi : surface protégée et de régénération acquise

Code F	Maintenir une gestion raisonnée et multifonctionnelle de la forêt	Priorité 1
F1	Assurer la pérennité de la présence des chênaies pionnières à chêne tauzin	
Action F1-3	Conserver la chênaie pionnière par une gestion intégrée agro-sylvo-pastorale en lien avec les usages et les résultats de l'action F1-1	
Nature de l'action : MAEt Gestion Sylvopastorale – AQ_ALDU_LB (en 2013)		
CONTEXTE Les chênaies à chênes tauzin, habitat d'intérêt communautaire, sont pour la plupart des formations pionnières. Il est probable que, dans la plupart des cas, leur maintien soit lié à la permanence de pratiques sylvopastorales permettant le rajeunissement périodique du faciès forestier. Les conditions stationnelles ont aussi certainement une influence sur la conservation de ces chênaies. Les interactions entre ces différents facteurs méritent une expertise afin de définir une ou des méthodes de gestion permettant la conservation de cet habitat en bon état. Cette action vise la mise en œuvre des méthodes définies dans le cadre de l'action F1-1.		
HABITATS ET ESPÈCES DE LA DIRECTIVE DH ET DO CONCERNÉS Chênaies pionnières à chêne tauzin Landes Ibérico-atlantiques Lucane cerf-volant, Pique-prune, Grand capricorne		OISEAUX DE LA DO : Pic à dos blanc Pic noir Aigle botté Milan noir Hibou grand duc Circaète jean le blanc
OBJECTIFS Mettre en œuvre des mesures de gestion intégrée agro-sylvo-pastorale favorables à la conservation de la chênaie pionnière.		
PERIMETRE D'APPLICATION Chênaies pionnières à chêne tauzin – 748 ha.		

DESCRIPTIF DES ENGAGEMENTS (CAHIER DES CHARGES)

Engagements rémunérés : <ul style="list-style-type: none"> - Définir les secteurs d'intervention - Réaliser un diagnostic agropastoral et forestier (obligation de moyens et/ou de résultats) - Mettre en œuvre les mesures de gestion préconisées par le guide défini à l'action F1-1 - Tenir un cahier d'enregistrement des pratiques Engagements non rémunérés : <ul style="list-style-type: none"> - Respect des engagements de bonnes pratiques définis par la Charte. - Autoriser l'accès à la structure animatrice pour le suivi des travaux. Documents de suivi. <ul style="list-style-type: none"> - Cartographie des points d'inventaire - Diagnostic préalable - Etat des lieux avant/après Recommandations : <ul style="list-style-type: none"> - Pour une bonne efficacité de la mesure, on veillera à bien l'articuler aux contrats forestiers de mise en défens F1-2 et à définir les secteurs en concertation au sein des commissions locales d'écobuage.
Contractants potentiels : Gestionnaire d'estive, Association foncière pastorale, exploitants agricoles/éleveurs
Intervenants : Structure animatrice, Services pastoraux, Services forestiers
Référents identifiés : Structure animatrice, ONF, CRPF, Services pastoraux (Chambre d'Agriculture, LPA d'Oloron, CDEO), CPIE Pays Basque

Montant de l'aide :

- Coût estimé de réalisation de l'étude :

MAE sylvopastorale : 120 à 150 €/ha/an

- Estimation du coût global de l'action sur une durée de 6 ans

300 ha à 600 €/ha : 180 000 € (à 750 €/ha : 225 000 €)

La mesure sera à adapter dans le nouveau cadre de programmation lié à la nouvelle PAC après 2014.

Outil financier : FEADER, Collectivités territoriales.

Durée de mise en œuvre : sans date limite

Points de contrôle : En cours de contrat, le dossier peut faire l'objet d'un contrôle sur place qui porte sur l'ensemble des critères d'éligibilité et des engagements. Ce contrôle requiert la mise à disposition des documents de suivi et inclut une visite partielle ou totale de l'exploitation.

Indicateurs de suivi : surface en gestion sylvopastorale.

Fiche Cadre F2 : Maintenir et améliorer l'état de conservation de la hêtraie

Les hêtraies d'intérêt communautaire recensées sur le site de la Montagne des Aldudes sont gérées principalement en futaies. Elles occupent une surface d'environ 2 590 ha. Elles sont principalement situées dans la haute vallée, au sud du site. L'analyse de l'état de conservation fait apparaître une majorité de surface en bon état de conservation. La gestion forestière traditionnelle pratiquée sur le site permet donc d'assurer cet état. Néanmoins depuis quinze ans, l'économie du hêtre est en crise continue, avec une baisse très forte des prix du bois. L'équilibre économique de la sylviculture est donc menacé et peut ne plus permettre de financer certaines opérations, en particulier dans des secteurs peu productifs ou difficiles d'accès. La priorité est donc de prévoir les outils nécessaires au maintien de ces habitats en conditions favorables. L'intervention des outils contractuels Natura 2000 sera réservée aux opérations nécessaires à la conservation de l'habitat en bon état, qui ne peuvent être assurées par la gestion forestière traditionnelle ou par les instruments d'appui à cette gestion (aides publiques du Ministère de l'Agriculture ou du Conseil Général).

Il est à noter que l'aménagement de la forêt de Hayra comprend une série de protection de 436 ha

L'aménagement forestier de la forêt syndicale de Hayra met en avant la sensibilité des opérations de régénération des peuplements de hêtre du fait des conditions stationnelles et climatiques et de l'utilisation pastorale du site. Cette analyse peut être étendue aux autres hêtraies présentes.

Le renouvellement des peuplements est assuré quasi exclusivement par régénération naturelle. Cette opération est tributaire de la fréquence et de la qualité des faînées et doit tenir compte de l'utilisation sylvopastorale de certains secteurs à différents moments de l'année.

Les hêtraies d'intérêt communautaire recensées sur le site de la Montagne des Aldudes bordent les zones de pâturage d'altitude. De ce fait la lisière forestière constitue une interface entre les habitats forestiers et les habitats pastoraux et un écotone. Elles constituent pour les troupeaux des zones d'abri indispensable et sont très sensibles aux dégâts du vent et du feu. Elles sont aussi utilisées par la chasse. **Le renouvellement de ces peuplements sensibles doit donc être conduit de manière fine, par petits bouquets ou parquets, nécessitant l'emploi de clôtures.** Cette gestion, objet d'une nécessaire concertation, permet de favoriser le développement des différentes strates de végétation de la lisière, favorable à la faune. Cette situation se retrouve vis-à-vis des milieux ouverts enclavés dans la hêtraie.

La réussite de la régénération naturelle peut donc être conditionnée par la réalisation d'investissements de protection des jeunes semis, notamment dans les secteurs de lisière.

La conduite des peuplements implique une gestion de la densité des peuplements au fur et à mesure de la croissance des jeunes arbres. Les coupes d'éclaircies permettent d'améliorer la croissance en diamètre des tiges conservées. Réalisées régulièrement elles permettent d'ouvrir momentanément le couvert et favorisent la pénétration de la lumière en sous-bois, nécessaire pour le développement de la strate herbacée et arbustive. A l'heure actuelle, les difficultés de vente pour les bois de hêtre de petit diamètre peuvent conduire le gestionnaire à ne pas pouvoir réaliser ces opérations dans les peuplements jeunes.

Par ailleurs, les hêtraies du site jouent un rôle d'habitat d'espèce très important. Le rôle de la forêt d'Hayra, qui présente une surface continue importante, est particulièrement notable. Cette forêt abrite des populations d'oiseaux et d'insectes caractéristiques des stades âgés du cycle forestier (Pic à dos blanc, Rosalie des Alpes, Rhysodes sulcatus). **Il convient de préserver une certaine proportion de peuplements âgés présentant des signes de sénescence.** Ces peuplements ont aussi une certaine importance pour l'état de conservation de l'habitat et pour la conservation d'une ambiance forestière propice à la soldanelle dans les secteurs où elle est présente.

Cinq actions sont donc proposées, qui participent de la gestion contractuelle des habitats :

F2.1a	Assurer le renouvellement de la hêtraie par régénération naturelle	Aides MAAF et CG64 Contrats Natura 2000 forestiers
F2.1b	Assurer le renouvellement de la hêtraie par régénération artificielle	Aides MAAF et CG64 Contrats Natura 2000 forestiers
F2.2.	Favoriser la stabilité des peuplements et le développement du sous-bois par la réalisation d'éclaircies avec abandon de bois dans les jeunes peuplements	Aides MAAF et CG64 Contrats Natura 2000 forestiers
F2.3.	Favoriser une gestion des lisières favorable à la biodiversité	Contrats Natura 2000 forestiers
F2.4.	Maintenir des peuplements mûrs et des îlots de vieillissement	Contrats Natura 2000 forestiers

Code F	Maintenir une gestion raisonnée et multifonctionnelle de la forêt	Priorité 2
F2	Maintenir et améliorer l'état de conservation de la hêtraie	
F2.1a	Assurer le renouvellement de la hêtraie par régénération naturelle	
<p>Nature de l'action : Aides à l'amélioration des peuplements et gestion forestière durable (MAAF – Conseil Général 64) Contrat Natura 2000 forestier – mesure F22703</p>		
<p>CONTEXTE Les hêtraies d'intérêt communautaire recensées sur le site de la Montagne des Aldudes sont gérées principalement en futaies. Le renouvellement des peuplements est assurée quasi exclusivement par régénération naturelle. Cette opération est tributaire de la fréquence et de la qualité des faînées et doit tenir compte de l'utilisation sylvopastorale de certains secteurs à différents moments de l'année. La réussite de la régénération naturelle peut donc être conditionnée par la réalisation d'investissements de protection des jeunes semis.</p>		
<p>HABITATS ET ESPÈCES DE LA DIRECTIVE DH ET DO CONCERNÉS Hêtraie acidiphile à houx Habitat relais pour les espèces suivantes : Rosalie, Rhysodes, Pic à dos blanc et Pic noir, Rapaces nichant ou se reposant en forêt (Milans, Bondrée apivore, Aigle botté, Hibou grand-duc, Circaète jean le blanc...)</p>		
<p>OBJECTIFS L'objectif est de maintenir l'habitat de hêtraie acidiphile à houx, d'intérêt communautaire, en état de conservation favorable en assurant le renouvellement de certains peuplements arrivés à maturité. Ceci permet d'éviter l'uniformisation des classes d'âge sur l'ensemble du site et d'assurer la pérennité à long terme des habitats d'espèce.</p>		
<p>PERIMETRE D'APPLICATION Hêtraies – 2590 ha ; Surface potentielle estimée 80 ha :</p>		

DESCRIPTIF DES ENGAGEMENTS (CAHIER DES CHARGES)

Engagements rémunérés :

- Mise en lumière partielle du sol par coupe sélective du couvert arboré et/ou arbustif (hors coupe marchande)
- Mise en place de protection et/ou obstacles à la circulation des troupeaux sur la zone de régénération (tronc, houppiers, autres mesures)
- Opérations de dépressage
- Le cas échéant, dégagement de semis
- Le cas échéant, plantation en enrichissement (préférentiellement des essences secondaires associées au hêtre définies dans l'aménagement forestier de la forêt d'Hayra : sorbier des oiseleurs, chêne sessile, bouleau, grands érables, châtaignier, alisier blanc,...) Le cas échéant, dans les zones à usage sylvo-pastoral, entretien par débroussaillage mécanique pour permettre un passage des animaux compatible avec l'objectif de régénération

L'objectif est d'atteindre une densité minimale de 1280 tiges / ha à 5 ans.

Les opérations de dépressage peuvent être réalisées sur des peuplements entre 4 et 8 m de hauteur moyenne, sauf justification technique.

Engagements non rémunérés :

- Respect des engagements de bonnes pratiques définis par la Charte.
- Autoriser l'accès à la structure animatrice pour le suivi des travaux.

Recommandation :

Sur les secteurs en limite de zones pâturées ou les secteurs de passage du bétail, on veillera à associer les éleveurs utilisateurs aux décisions, dans une démarche de concertation.

Documents de suivi.

- Identification des secteurs de régénération (cartographie des surfaces de référence)
- Définition et programmation de travaux (contrat)
- Facture des entreprises ayant réalisé les travaux
- Relevé des suivis réalisés (structure animatrice)

Contractants potentiels : propriétaires forestiers privés et/ou Commission Syndicale de la Vallée de Baigorri, communes

Intervenants : Propriétaires forestiers, Exploitants agricoles, Office National des Forêts,...
Référents identifiés : Structure animatrice, ONE, CRPE, CPIE Pays Basque
<p>Montant de l'aide :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Coût estimé : <ul style="list-style-type: none"> 1800€/ha pour la régénération naturelle + 1000 €/ha en cas de plantation de complément en feuillus divers (potets, plants, mise en place et protection individuelle) - Estimation du coût global de l'action sur une durée de 6 ans <ul style="list-style-type: none"> 80 ha à 1 800 €/ha : 144 000 € - Estimation avec 10 ha de plantation de complément : 154 000 €
Outil financier : Ministère chargé de l'écologie, FEADER, Ministère de l'Agriculture, Collectivités territoriales.
Durée de mise en œuvre : sans limite
Points de contrôle : En cours de contrat, le dossier peut faire l'objet d'un contrôle sur place qui porte sur l'ensemble des critères d'éligibilité et des engagements. Ce contrôle requiert la mise à disposition des documents de suivi et inclut une visite partielle ou totale de l'exploitation.
Indicateurs de suivi : surface mise en régénération

Code F	Maintenir une gestion raisonnée et multifonctionnelle de la forêt	Priorité 2
F2	Maintenir et améliorer l'état de conservation de la hêtraie	
F2.1b	Assurer le renouvellement de la hêtraie par régénération artificielle	
<p>Nature de l'action : Aides à l'amélioration des peuplements et gestion forestière durable (MAAF – Conseil Général 64) Contrat Natura 2000 forestier – mesure F22703</p>		
<p>CONTEXTE Les hêtraies d'intérêt communautaire recensées sur le site de la Montagne des Aldudes sont gérées principalement en futaies. Le renouvellement des peuplements est assurée quasi exclusivement par régénération naturelle. Certaines enclaves non boisées au sein de la hêtraie d'Hayra, sont identifiées comme boisables par l'aménagement forestier en cours de validité. L'absence de semenciers sur ces parcelles rend toutefois inévitable le recours à une régénération artificielle par plantation.</p>		
<p>HABITATS ET ESPÈCES DE LA DIRECTIVE DH ET DO CONCERNÉS Hêtraie acidiphile à houx Habitat relais pour les espèces suivantes : Rosalie, Rhysodes, Pic à dos blanc et Pic noir, Rapaces nichant ou se reposant en forêt (Milans, Bondrée apivore, Aigle botté, Hibou grand-duc, Circaète jean le blanc...)</p>		
<p>OBJECTIFS L'objectif est de reconquérir l'habitat de hêtraie acidiphile à houx, d'intérêt communautaire, dans certains vides boisables identifiés par l'aménagement forestier du massif de Hayra et qui ne sont pas des habitats d'intérêt communautaire.</p>		
<p>PERIMETRE D'APPLICATION Vides boisables prévus à l'aménagement – 4 ha</p>		

DESCRIPTIF DES ENGAGEMENTS (CAHIER DES CHARGES)

<p>Engagements rémunérés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Fourniture et mise en place des plants feuillus, avec des protections individuelles. - Le cas échéant, dégagement de semis - Plantation des essences principales (hêtre) et des essences secondaires associées au hêtre définies dans l'aménagement forestier de la forêt d'Hayra : sorbier des oiseleurs, chêne sessile, bouleau, grands érables, châtaignier, alisier blanc,...) <p>Densité minimale de 600 tiges / ha Lors de la signature du contrat on déterminera le type de protection choisie pour la plantation : protection individuelle ou clôtures. Dans le cas du choix de la clôture, on activera le contrat F2-3 en complément du présent contrat. Il ne sera pas possible de cumuler le financement de protections individuelles et de clôture.</p> <p>Engagements non rémunérés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Respect des engagements de bonnes pratiques définis par la Charte. - Autoriser l'accès à la structure animatrice pour le suivi des travaux. - Utiliser des plants d'origine connue, si possible locale (Pays Basque) <p>Recommandation : Sur les secteurs en limite de zones pâturées ou les secteurs de passage du bétail, on veillera à associer les éleveurs utilisateurs aux décisions, dans une démarche de concertation.</p> <p>Documents de suivi.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Identification des secteurs de boisement (cartographie des surfaces de référence) - Définition et programmation de travaux (contrat) - Facture des entreprises ayant réalisé les travaux <p>Relevé des suivis réalisés (structure animatrice)</p>
Contractants potentiels : propriétaires forestiers privés et/ou Commission Syndicale de la Vallée de Baigorri, communes
Intervenants : Propriétaires forestiers, Exploitants agricoles, Office National des Forêts...
Référents identifiés: Structure animatrice, ONF, CRPF, CPIE Pays Basque

Montant de l'aide :

- Coût estimé :

7000 €/ha pour la plantation (potets, plants, mise en place et protection individuelle)

- Estimation du coût global de l'action sur une durée de 6 ans

4 ha à 7000 €/ha : 28 000 €

Outil financier : Ministère chargé de l'écologie, FEADER, Ministère de l'Agriculture, Collectivités territoriales.

Durée de mise en œuvre : sans limite

Points de contrôle : En cours de contrat, le dossier peut faire l'objet d'un contrôle sur place qui porte sur l'ensemble des critères d'éligibilité et des engagements. Ce contrôle requiert la mise à disposition des documents de suivi et inclut une visite partielle ou totale de l'exploitation.

Indicateurs de suivi : surface mise en régénération

Code F	Maintenir une gestion raisonnée et multifonctionnelle de la forêt	Priorité 2
F2	Maintenir et améliorer l'état de conservation de la hêtraie	
F2-2	Favoriser la stabilité des peuplements et le développement du sous-bois par la réalisation d'éclaircies avec abandon de bois dans les jeunes peuplements	
<p>Nature de l'action : Aides à l'amélioration des peuplements et gestion forestière durable (MAAF – Conseil Général 64) Contrat Natura 2000 forestier – mesure F22703</p>		
<p>CONTEXTE</p> <p>Les hêtraies d'intérêt communautaire recensées sur le site de la Montagne des Aldudes sont gérées principalement en futaies. La conduite des peuplements implique une gestion de la densité des peuplements au fur et à mesure de la croissance des jeunes arbres. Les coupes d'éclaircies permettent d'améliorer la croissance en diamètre des tiges conservées. Réalisées régulièrement elles permettent d'ouvrir momentanément le couvert et favorisent la pénétration de la lumière en sous-bois, nécessaire pour le développement de la strate herbacée et arbustive. A l'heure actuelle, les difficultés de vente pour les bois de hêtre de petit diamètre peuvent conduire à ne pas réaliser ces opérations dans les peuplements jeunes. Le défaut d'accès accentue ce risque. Le fait d'abandonner les bois d'éclaircie permet d'augmenter la quantité de bois mort au sol dans des peuplements habituellement peu fournis.</p>		
<p>HABITATS ET ESPÈCES DE LA DIRECTIVE DH CONCERNÉS</p> <p>Hêtraie acidiphile à houx Habitat relais pour les espèces suivantes : Rosalie, Rhysodes,</p>		<p>OISEAUX DE LA DO :</p> <p>Rapaces nichant ou se reposant en forêt (Pic à dos blanc et Pic noir, Aigle botté, Milans, Bondrée apivaura, Hibou grand-duc, Circaète Jean-Le-Blanc, ...)</p>
<p>OBJECTIFS</p> <p>L'objectif est de favoriser la réalisation d'éclaircies avec éventuellement abandon des bois abattus dans des jeunes peuplements de hêtre, afin de favoriser à terme l'obtention de bois mûrs de diamètre important et d'améliorer à court terme les capacités d'accueil pour la faune et la flore par le développement du sous-bois et l'augmentation de la quantité de bois mort au sol.</p>		
<p>PERIMETRE D'APPLICATION</p> <p>Hêtraies – 2590 ha. Peuplements au stade perchis et petit bois. Surface potentielle estimée : 130 ha.</p>		

DESCRIPTIF DES ENGAGEMENTS (CAHIER DES CHARGES)

<p>Engagements rémunérés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Marquage de l'éclaircie - Abattage manuel des arbres - Le cas échéant, tronçonnage des bois abattus <p>Engagements non rémunérés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Respect des engagements de bonnes pratiques définis par la Charte. - Autoriser l'accès à la structure animatrice pour le suivi des travaux.- Utiliser des plants d'origine connue, si possible locale (Pays Basque) <p>Documents de suivi.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Identification des secteurs d'éclaircie (cartographie des surfaces de référence) - Définition et programmation de travaux (contrat) - Facture des entreprises ayant réalisé les travaux
Nature de l'action : Contrat Natura 2000 forestier – mesure F22705
Contractants potentiels : propriétaires forestiers privés et/ou Commission Syndicale de la Vallée de Baigorri, communes
Intervenants : Propriétaires forestiers, Entrepreneurs de travaux forestiers, Office National des Forêts
Assistance : Structure animatrice, ONF, CRPF

Montant de l'aide :

- Coût estimé :

Marquage : 120 €/ha

Coupe et abattage manuels : 20 €/m³, prélèvement moyen en éclaircie 32 m³/ha

- Estimation du coût global de l'action sur une durée de 6 ans

130 ha à 1100 €/ha : 143 000 €

(dont 115 ha de boisements artificiels de hêtre au stade perchis recensés dans la forêt de Hayra)

Outil financier : Ministère chargé de l'écologie, FEADER, Collectivités territoriales.

Durée de mise en œuvre : sans limite

Points de contrôle : En cours de contrat, le dossier peut faire l'objet d'un contrôle sur place qui porte sur l'ensemble des critères d'éligibilité et des engagements. Ce contrôle requiert la mise à disposition des documents de suivi et inclut une visite partielle ou totale de l'exploitation.

Indicateurs de suivi : surface de jeunes peuplements éclaircie

Code F	Maintenir une gestion raisonnée et multifonctionnelle de la forêt	Priorité 1
F2	Maintenir et améliorer l'état de conservation de la hêtraie	
Action F2-3	Favoriser une gestion des lisières favorable à la biodiversité	
Nature de l'action : Contrat Natura 2000 forestier – mesure F22703		
<p>CONTEXTE Les hêtraies d'intérêt communautaire recensées sur le site de la Montagne des Aldudes bordent les zones de pâturage d'altitude. De ce fait la lisière forestière constitue une interface entre les habitats forestiers et les habitats pastoraux et un écotone. Elles constituent pour les troupeaux des zones d'abri indispensable et sont très sensibles au dégâts du vent et du feu. Elles sont aussi utilisées par la chasse. Le renouvellement de ces peuplements sensibles est une priorité (peuplements souvent vieillissants) et doit donc être conduit de manière fine, par petits bouquets ou parquets, nécessitant l'emploi de clôtures. Cette gestion, objet d'une nécessaire concertation, permet de favoriser le développement des différentes strates de végétation de la lisière, favorable à la faune. Cette situation se retrouve vis-à-vis des milieux ouverts enclavés dans la hêtraie.</p>		
<p>HABITATS ET ESPÈCES DE LA DIRECTIVE DH CONCERNÉS Hêtraie acidiphile à houx Chiroptères : Grand rhinolophe, Petit rhinolophe, Rhinolophe euryale</p>		<p>OISEAUX DE LA DO : Picidés (Pic à dos blanc et Pic noir) et Rapaces nichant ou se reposant en forêt (Aigle botté, Milans, Bondrée apivaur, Hibou grand-duc, Circaète Jean-Le-Blanc, ...)</p>
<p>OBJECTIFS L'objectif est de favoriser la réalisation de régénérations naturelles dirigées dans les zones de lisière.</p>		
<p>PERIMETRE D'APPLICATION Hêtraies – 2590 ha Secteurs de lisières avec des pâturages ou estives présentant un besoin de renouvellement. Surface potentielle estimée : 60 ha.</p>		

DESCRIPTIF DES ENGAGEMENTS (CAHIER DES CHARGES)

<p>Engagements rémunérés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Délimitation de secteurs de régénération en concertation avec les éleveurs utilisateurs - Mise en place de clôture 5 fils, permettant l'exclusion du bétail - Assurer l'entretien des abords de la clôture mise en place par débroussaillage mécanique si nécessaire (pare-feux) - Le cas échéant, dépôt de la clôture à l'issue du contrat <p>Engagements non rémunérés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Respect des engagements de bonnes pratiques définis par la Charte. - Autoriser l'accès à la structure animatrice pour le suivi des travaux et l'évolution de la végétation. - Mener une action concertée avec les autres usagers de ces milieux, en particulier les éleveurs - Participer aux opérations d'organisation de l'utilisation du feu pastoral et de défense des forêts contre l'incendie <p>Documents de suivi.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Identification des secteurs d'intervention (cartographie des surfaces de référence) - Définition et programmation de travaux (contrat) - Facture des entreprises ayant réalisé les travaux
Contractants potentiels : Commission Syndicale de la Vallée de Baigorri et/ou propriétaires forestiers privés, communes
Intervenants : Propriétaires forestiers, Entrepreneurs de travaux forestiers, Office National des Forêts...
Référents identifiés : Structure animatrice, ONF, CRPF, animateurs pastoraux de la Chambre d'Agriculture

Montant de l'aide :

- Coût estimé :

Délimitation, cartographie : 2 €/ml

Fourniture et mise en place d'une clôture 5 fils : 13 €/ml

Entretien de la clôture : 4 €/ml

Dépôt et évacuation de clôture : 10 €/ml

- Estimation du coût global de l'action sur une durée de 6 ans

60 ha soit approx. 24000 ml x 19 à 29 €/ml : 456 000 à 696 000 €

Outil financier : Ministère chargé de l'écologie, FEADER, Collectivités territoriales.

Durée de mise en œuvre : sans limite

Points de contrôle : En cours de contrat, le dossier peut faire l'objet d'un contrôle sur place qui porte sur l'ensemble des critères d'éligibilité et des engagements. Ce contrôle requiert la mise à disposition des documents de suivi et inclut une visite partielle ou totale de l'exploitation.

Indicateurs de suivi : surface de régénération protégée

Code F	Maintenir une gestion raisonnée et multifonctionnelle de la forêt	Priorité 2
F2	Maintenir et améliorer l'état de conservation de la hêtraie	
Action F2-4	Maintenir des arbres à micro-habitats et des arbres sénescents dans la hêtraie	
Voir fiche action F3-2		

Fiche Cadre F3 : Favoriser le rôle d'habitat d'espèce des forêts

Le site de la Montagne des Aldudes se caractérise par la présence dispersée d'arbres têtards d'essences variées (châtaigniers, chênes tauzins, chênes pédonculés, hêtres, frênes...). A l'heure actuelle ils sont intégrés dans des trames forestières issue de la recolonisation spontanée d'anciens parcours ou bien sont présents sous forme de **futaie claire**. On les trouve aussi à l'état de **bouquets forestiers sur des landes** ou des parcours ainsi que sous formes **d'arbres dispersés** (landes boisées). Beaucoup de ces formations ne sont pas des habitats d'intérêt communautaires : hêtraies-chênaies, chênaies-châtaigneraies, chênaies etc... Ces arbres, issus de la tradition sylvopastorale pour permettre la cohabitation entre troupeaux et production de bois. Les arbres étaient étêtés à environ 3 mètres de hauteur puis les branches étaient coupées tous les 15 ans environ. Lorsque les arbres dépérissaient, ils étaient remplacés par des plantations. A l'heure actuelle les arbres présents ne sont plus taillés et la question de leur renouvellement se pose, notamment dans des parcelles en recolonisation forestière.

Ces arbres sont âgés, de grandes dimensions et présentent de nombreuses cavités et fissures dues à leur âge et au traitement particulier de taille qui leur a été appliqué. Ils jouent un rôle important d'habitat pour les espèces d'insectes saproxyliques patrimoniales ainsi que pour certains oiseaux nicheurs (pic à dos blanc, pic noir, aigle botté, milans, bondrée apivaura, hibou grand duc, circaète jean le blanc) et pour les chiroptères.

Il est important d'assurer la pérennité de ces habitats d'espèces à long terme, ce qui implique de les conserver mais aussi de les rajeunir lorsque c'est possible ou de les renouveler.

Par ailleurs, les forêts du site de la Montagne des Aldudes présente un intérêt pour les espèces citées au paragraphe précédent. Il convient de préserver une certaine proportion de peuplements âgés présentant des signes de sénescence. Ces peuplements susceptibles d'abriter des espèces patrimoniales d'intérêt communautaire complètent le rôle joué par les arbres têtard dispersés sur le site. Des actions peuvent donc être prévues en ce sens, qui seront ciblées sur des secteurs à enjeux identifiée par la structure animatrice (voir fiche action C2)

Deux actions sont donc proposées, qui participent de la gestion contractuelle des habitats :

F3.1	Assurer l'entretien et le renouvellement des arbres têtards dans les forêts et les landes boisées	Contrats Natura 2000 forestiers
F3.2.	Maintenir des arbres à microhabitats et des arbres sénescents	Contrats Natura 2000 forestiers

Code F	Maintenir une gestion raisonnée et multifonctionnelle de la forêt	Priorité 1
F3	Favoriser le rôle d'habitat d'espèce des forêts	
F3-1	Assurer l'entretien et le renouvellement des arbres têtards dans les forêts : taille de formation	
<p>Nature de l'action : Contrat Natura 2000 forestier – mesure F22705</p>		
<p>CONTEXTE Le site de la Montagne des Aldudes se caractérise par la présence dispersée d'arbres têtards d'essences variées (châtaigniers, chênes tauzins, chênes pédonculés, hêtres, frênes...). Ces arbres, issus de la tradition sylvopastorale pour permettre la cohabitation entre troupeaux et production de bois. Les arbres étaient étêtés à environ 3 mètres de hauteur puis les branches étaient coupées tous les 15 ans environ. Lorsque les arbres dépérissaient, ils étaient remplacés par des plantations. A l'heure actuelle les arbres présents ne sont plus taillés et la question de leur renouvellement se pose, notamment dans des parcelles en recolonisation forestière.</p> <p>Il y a un enjeu à recréer des habitats de ce type dans les hêtraies où les arbres têtards ont disparu au cours du XXème siècle, notamment dans la forêt de Hayra.</p>		
<p>HABITATS ET ESPÈCES DE LA DIRECTIVE DH CONCERNÉS Pique-prune Lucane cerf-volant Grand Capricorne</p> <p>Chiroptères : Grand rhinolophe, Petit rhinolophe, Rhinolophe euryale</p>		<p>OISEAUX DE LA DO NICHANT DANS LES CAVITÉS : Piciformes (Pic à dos blanc, Pic noir), et rapaces nocturnes (chouettes notamment)</p>
<p>OBJECTIFS L'objectif est de maintenir des habitats favorables aux espèces d'intérêt communautaires concernées en procédant à des coupes de rajeunissement des arbres têtards existant lorsque c'est possible ou en préparant le renouvellement de ces arbres par l'éclaircie et la taille de formation d'arbres jeunes (20 ans et plus), prioritairement dans les futaies claires et landes boisées.</p>		
<p>PERIMETRE D'APPLICATION Chênaies à chêne tauzin – 748 ha – Surface potentielle estimée : 200ha Hêtraies-chênaies – 1727 ha Chênaies – châtaigneraie – 1802 ha – Surface potentielle estimée : 200 ha Hêtraies – 2590 ha – Surface potentielle estimée : 300 ha.</p>		

DESRIPTIF DES ENGAGEMENTS (CAHIER DES CHARGES)

Mesure 1 : Taille de formation d'arbres têtard existant

Engagements rémunérés :

- Diagnostic préalable sur l'état de vigueur et l'état sanitaire de l'arbre (les arbres trop vieux ou susceptible de mal réagir à l'opération de taille seront évités) et détermination d'un cahier des charges spécifique, le cas échéant.
- Taille du houppier selon les règles de l'art (période d'intervention et modalités techniques)
- Démontage et évacuation des restes de coupe, le cas échéant.

Engagements non rémunérés :

- Respect des engagements de bonnes pratiques définis par la Charte
- Information des intervenants et sous-traitants sur les modalités d'application du cahier des charges, objectifs de qualité et conditions particulières liées à l'intervention en milieu sensible.
- Autoriser l'accès à la structure animatrice pour le suivi des travaux.

Mesure 2 : Taille de formation pour le renouvellement des arbres têtard

Engagements rémunérés :

- Diagnostic préalable pour le choix des arbres à traiter et les modalités d'intervention. Les essences habituellement traitées en têtard sur le site seront recherchées préférentiellement.
- Travaux de marquage et d'abattage en éclaircie sélective au profit des arbres sélectionnés.
- Taille du houppier selon les règles de l'art (période d'intervention et modalités techniques)
- Démontage et évacuation des restes de coupe, le cas échéant.

Engagements non rémunérés (voir mesure 1).

Mesure 1 et 2 : documents de suivi.

- Diagnostic préalable sur les arbres à traiter
- Photo avant / après
- Carte de localisation
- Facture de l'entreprise ayant réalisé les travaux et contrat passé.

Contractants potentiels : propriétaires forestiers privés et/ou Commission Syndicale de la Vallée de Baigorri, communes

Intervenants : Propriétaires forestiers, Exploitants agricoles, Entrepreneurs de travaux forestiers (y compris entreprises d'insertion), Office National des Forêt...

Référents identifiés : Structure animatrice, ONF, CRPE, CPIE Pays Basque

Montant de l'aide :

- Modalité de calcul (estimation) :

Mesure 1 :

Diagnostic et expertise : 1 j. à 500 €/j : 500 €

Travaux de taille : 500 €/arbre

Démontage et évacuation des restes de coupe (si retenu) : 50 €/arbre

Mesure 2 :

Choix des arbres à tailler et marquage d'éclaircie : 0,5 jour/ha à 500 €/j. : 250 €/ha

Travaux d'abattage des arbres en éclaircie sélective : 20 €/m³ à 50 m³/ha : 1 000 €/ha

Travaux de débardage (si retenu) : 20 €/m³ à 50 m³/ha : 1000 €/ha

Travaux de taille : 50 €/arbre à 120 arbres /ha : 6000 €/ha

Coût total : 8 250 €/ha

- Estimation du coût global de l'action sur une durée de 6 ans

Mesure 1 :

200 arbres soit 210 000 €

Mesure 2 :

75 ha soit 618 750 €

Outil financier : Ministère chargé de l'écologie, FEADER, Collectivités territoriales.

Durée de mise en œuvre : sans limite

Points de contrôle : En cours de contrat, le dossier peut faire l'objet d'un contrôle sur place qui porte sur l'ensemble des critères d'éligibilité et des engagements. Ce contrôle requiert la mise à disposition des documents de suivi et inclut une visite partielle ou totale de l'exploitation.

Indicateurs de suivi : nombre de d'arbres têtards diagnostiqués et « rajeunis », surface traitée en renouvellement

Code F	Maintenir une gestion raisonnée et multifonctionnelle de la forêt	Priorité 2
F3	Favoriser le rôle d'habitat d'espèce des forêts	
Action F3-2 (et F 2-4)	Maintenir des arbres à micro-habitats et des arbres sénescents	
Nature de l'action : Contrat Natura 2000 forestier – mesure F22712		
<p>CONTEXTE</p> <p>Le site de la Montagne des Aldudes se caractérise par la présence dispersée d'arbres têtards d'essences variées (châtaigniers, chênes tauzins, chênes pédonculés, hêtres, frênes...). Ces arbres présentent un intérêt fort en terme de microhabitats du fait des traitements de taille passés qu'ils ont subi.</p> <p>Par ailleurs, le site de la Montagne des Aldudes présente une surface importante de hêtraie d'importance communautaire. Il convient de préserver une certaine proportion de peuplements âgés présentant des signes de sénescence. Au-delà de leur importance pour l'état de conservation de l'habitat, ces peuplements sont susceptibles d'abriter des espèces patrimoniales d'intérêt communautaire comme le pic à dos blanc ou rhyodes sulcatus.</p> <p>Les surfaces se trouvant en situation d'absence de sylviculture par obligation réglementaire ou par défaut (inaccessibles), ne sont pas éligibles.</p> <p>Il est à noter que l'aménagement de la forêt de Hayra comprend une série de protection qui prévoit de laisser au repos une surface de 436 ha environ.</p>		
<p>HABITATS ET ESPÈCES DE LA DIRECTIVE DH ET DO CONCERNÉS</p> <p>Hêtraie acidiphile à houx Forêt de ravin Chênaie pionnière à chêne tauzin</p> <p>Rosalie des Alpes Rhyodes sulcatus Lucane Cerf-volant Grand Capricorne</p> <p>Soldanelle velue (maintien des conditions d'ombrage et de l'environnement forestier)</p>		<p>OISEAUX DE LA DO</p> <p>Pic à dos Blanc Pic noir</p>
<p>OBJECTIFS</p> <p>L'objectif est de maintenir des habitats favorables aux espèces d'intérêt communautaires concernées en permettant le maintien d'arbres-habitat ayant dépassé l'âge d'exploitabilité.</p>		
<p>PERIMETRE D'APPLICATION</p> <p>Hêtraies-chênaies – 1727 ha Chênaies – châtaigneraie – 1802 ha Hêtraies – 2590 ha – peuplements âgés hors série de protection</p>		

DESCRIPTIF DES ENGAGEMENTS (CAHIER DES CHARGES)

Mesure 1 : Préservation d'arbres individualisés

Engagements rémunérés :

- Identification visible des arbres à conserver
- Maintien sur pied ou au sol des arbres sélectionnés, pendant 30 ans.

Engagements non rémunérés :

- Respect des engagements de bonnes pratiques définis par la Charte.
- Pas d'intervention sylvicole sur les arbres sélectionnés pendant la durée de l'engagement
- Autoriser l'accès à la structure animatrice pour le suivi scientifique.

Conditions d'éligibilité :

Les arbres doivent avoir un diamètre à 1,3 m supérieur à 50 cm pour les chênes et le hêtre ; supérieur à 35 cm pour le châtaignier ou l'aulne glutineux ; supérieur à 40 cm pour le chêne tauzin et autres essences. Ils doivent présenter des signes de sénescence tels que cavités, fissures ou branches mortes.

Mesure 2 : Préservation d'îlots de sénescence

Engagements rémunérés :

- Identification des arbres justifiant la création de l'îlot
- Absence d'intervention sylvicole sur la surface identifiée de l'îlot de sénescence.

Engagements non rémunérés.

- Cartographie précise de l'îlot.
- Respect des engagements de bonnes pratiques définis par la Charte.
- Autoriser l'accès à la structure animatrice pour le suivi scientifique.

Conditions d'éligibilité :

Surface de plus de 0,5 ha comportant au moins 10 arbres/ha éligibles à la mesure 1.

Mesure 1 et 2 : documents de suivi.

- Identification des arbres objet de la mesure 1 ou justifiant la mise en place de la mesure 2
- Cartographie précise de la surface engagée pour la mesure 2
- Relevé des suivis réalisés (structure animatrice)

Contractants potentiels : propriétaires forestiers privés et/ou Commission Syndicale de la Vallée de Baigorri, communes

Intervenants : Propriétaires forestiers, Exploitants agricoles, Office National des Forêt, ...

Référents identifiés : Structure animatrice, ONF, CRPF, CPIE Pays Basque

Montant de l'aide :

- Modalité de calcul (estimation) :

Mesure 1 :

Indemnisation calculée par arbre

Chênes sessiles et pédonculés	Hêtre, châtaignier, érables	Frêne	Autres feuillus
220 €/arbre	190 €/arbre	110 €/arbre	80 €/arbre

Mesure 2 :

Indemnisation par arbre identique à la mesure 1 (plafonnée à 2000 €/ha)

Indemnisation pour l'immobilisation du fond et absence d'intervention sylvicole : 2000 €/ha

- Estimation du coût global de l'action sur une durée de 6 ans

Mesure 1 :

200 arbres à 205 €/arbre (en moyenne) : 41 000 €

Mesure 2 :

70 ha à 4 000 €/ha : 280 000 €

Outil financier : Ministère chargé de l'écologie, FEADER, Collectivités territoriales.

Durée de mise en œuvre : sans limite

Points de contrôle : En cours de contrat, le dossier peut faire l'objet d'un contrôle sur place qui porte sur l'ensemble des critères d'éligibilité et des engagements. Ce contrôle requiert la mise à disposition des documents de suivi et inclut une visite partielle ou totale de l'exploitation.

Indicateurs de suivi : Nombre d'arbres contractualisés, surface d'îlot contractualisée.

Code MH	Maintenir et restaurer les régimes hydriques des sources et favoriser la mosaïque d'habitats humides en adaptant les projets d'aménagements	Priorité 1
Nature de l'action : Contrats Natura 2000, MAE		
CONTEXTE Plusieurs zones humides sont situées sur le site Natura 2000 « Montagne des Aldudes ». Celles-ci, bien qu'elles occupent souvent de petites surfaces, représentent des habitats complexes très fragiles. L'importance de leur rôle dans le fonctionnement hydrique et la présence d'espèces spécifiques font de ces milieux des espaces à préserver.		
HABITATS DE LA DIRECTIVE DH CONCERNÉS : Tous les types d'habitats de zones humides et plus particulièrement : Mégaphorbiaies eutrophes des eaux douces (CB 37.71 ; UE 6430-4) Végétations des lisières forestières nitrophiles, hygroclines, semi-sciaphiles à sciaphiles (CB 37.72 ; UE 6430-7) Complexe d'habitats humides d'intérêt communautaire comprenant entre autre : - Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation des Littorelletea uniflorae et/ou des Isoeto-Nanojuncetea (CB 22.11 ; UE 3130) - Prés humides et bas-marais acidiphiles atlantiques (CB 37.312 ; UE 6410-6)		
OBJECTIFS Maintenir un bon état de conservation des habitats présents Prendre en compte l'existence de ces milieux en cas de travaux liés au réseau hydrique Améliorer les connaissances sur les milieux humides et suivre leur évolution et état de conservation (voir fiche action C1).		
PERIMETRE D'APPLICATION Totalité du site « Montagne des Aldudes »		

DESCRIPTIF DES ENGAGEMENTS (CAHIER DES CHARGES)

MH 1	Protéger les sources : - mise en défens sélective pour éviter le piétinement par le gros bétail - éviter les aménagements perturbant le régime hydrique (pistes, abreuvoir)
MH2	Adapter la pratique pastorale dans les zones humides en lien avec les milieux ouverts : - favoriser le pâturage des petits ruminants - mise en défens sélective pour éviter le piétinement par le gros bétail
Contractant potentiel	Commission Syndicale de la Vallée de Baigorri
Intervenants	CPIE Pays basque, CEN, Services pastoraux
Assistance	CBNPMP
Outil financier	MAE, CN 2000
Durée de mise en œuvre	Sur la durée d'application du DOCOB et au-delà
Points de contrôle	Mesure 1 : Nombre de projets ayant intégrés la présence des habitats humides Mesure 2 : Mise en place des équipements nécessaires, suivi de l'adaptation des pratiques
Indicateurs de suivi	- Nombre de projets ayant intégrés la présence des habitats humides ; - Résultats des études de suivi sur les milieux humides identifiés.

Calendrier et budget prévisionnel						
Mesure / opération	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
PH 1	2 journées experts : 900,00 € 3 journées techniciens : 1350,00 € + matériel (non évalué)			2 journées experts : 900,00 € 3 journées techniciens : 1350,00 € + matériel (non évalué)		
PH 2	2 journées experts : 900,00 € 3 journées technicien : 1 350,00 € + matériel (non évalué)			2 journées experts : 900,00 € 3 journées technicien : 1 350,00 € + matériel (non évalué)		

Coût total hors matériel

Mesure 1: 1 800, 00 € + 2 700, 00 € = 4 500 €

Mesure 2: 1 800, 00 € + 2 700, 00 € = 4 500 €

Total = 9 000€

Action O	Favoriser une gestion concertée des activités existantes compatibles avec les enjeux de conservation des espèces de la directive oiseaux	Priorité 1
O1	Limiter les facteurs de mortalité directe ou indirecte des oiseaux de la DO	
Nature de l'action : Animation / Etude		
CONTEXTE Des cas de mortalités non naturelles sont à souligner. Les espèces nécrophages (Vautour fauve, Vautour percnoptère et Gypaète barbu) sont parfois victimes d'empoisonnements directs ou indirects. L'emploi de poisons à destination d'autres espèces dommageables pour les cultures ou les élevages peut se répercuter sur les grands rapaces nécrophages. La présence de lignes hautes et moyennes tension provoque des chocs et électrocutions entraînant parfois la mort de l'oiseau. Enfin, des cas de tirs illégaux sur des espèces protégées ont été signalés.		
ESPÈCES DE LA DO CONCERNÉES : Toutes les espèces listées dans le FSD et plus particulièrement les espèces de rapaces nécrophages qui sont les plus assujetties à ces problématiques.		
OBJECTIFS Lutter contre les facteurs de mortalité directe et indirecte des espèces protégées sur le site par la communication et la sensibilisation des acteurs locaux.		
PERIMETRE D'APPLICATION Toute la ZPS		

DESCRIPTIF DES ENGAGEMENTS (CAHIER DES CHARGES)

O-1.1	Réunion de sensibilisation auprès d'acteurs locaux
O-1.2	Etude de mortalité avérée des espèces protégées
Contractant potentiel	Commission Syndicale de la Vallée de Baigorri
Intervenants	CPIE Pays basque, Saiak
Assistance	LPO
Durée de mise en œuvre	Sur la durée d'application du DOCOB et au-delà
Points de contrôle	Mesure 1 : réunions de sensibilisation Mesure 2 : mortalité avérée des espèces protégées
Indicateurs de suivi	mortalité avérée des espèces protégées

Calendrier et budget prévisionnel						
Mesure / opération	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
O1	Réunion de sensibilisation : 1 réunion = 300 € TTC	Réunion de sensibilisation : 1 réunion = 300 € TTC	Réunion de sensibilisation : 1 réunion = 300 € TTC	Réunion de sensibilisation : 1 réunion = 300 € TTC	Réunion de sensibilisation : 1 réunion = 300 € TTC	Réunion de sensibilisation : 1 réunion = 300 € TTC
O2	Étude de mortalité : 10 journées x 450 € = 4 500,00 € TTC					

Coût total :

Mesure 1 : 300,00 € x 6 = 2 400,00 € TTC

Mesure 2 : 4 500,00 € TTC

Total : 6 900,00 € TTC

Action O	Favoriser une gestion concertée des activités existantes compatibles avec les enjeux de conservation des espèces de la directive oiseaux	Priorité 1
O2	Respect de la quiétude des espèces de l'annexe I de la directive oiseaux pendant leur reproduction	
Nature de l'action : Animation		
CONTEXTE La ZPS "Vallée de la Nive des Aldudes, Col de Lindux" est située en zone de moyenne montagne. Le site est donc le support de nombreuses activités humaines en raison d'une accessibilité aisée aux sommets et autres lieux naturels offrant un magnifique panorama. Cette facilité d'accès occasionne des dérangements pour l'avifaune et notamment les grands rapaces pendant leur période de reproduction.		
ESPÈCES DE LA DO CONCERNÉES : Toutes les espèces listées dans le FSD et plus particulièrement celles étant susceptible de subir des dérangements dues aux activités humaines à savoir : l'Aigle royal, le Busard Saint Martin, le Faucon pèlerin, le Gypaète barbu, le Vautour fauve et le Vautour percnoptère.		
OBJECTIFS Mettre en place en concertation un réseau de communication permettant de porter à connaissance des différents usagers du site la réglementation applicable aux zones concernées.		
PERIMETRE D'APPLICATION Toute la ZPS		

DESCRIPTIF DES ENGAGEMENTS (CAHIER DES CHARGES)

O-2.1 Favoriser le partage des analyses techniques et scientifiques autour de la question du dérangement Pour favoriser la concertation sur cette question, des groupes de travail partageant les informations concernant la définition des zones de sensibilité pourront être mis en place. Ce travail se fera en concertation avec l'administration.	
O-2.2 Participer à la mise en œuvre de la réglementation en concertation avec les usagers Les zones périphériques de sensibilités, une fois définies font l'objet d'une réglementation applicable à chaque activité potentiellement perturbatrice pour les espèces concernées. Le rôle de l'animation sera de veiller à la bonne cohabitation des différents usages en s'adaptant au contexte de chaque zone de sensibilité.	
O-2.3 Informer et sensibiliser du public Dans un but de prise de conscience des acteurs, ceux-ci seront informés de la création de ces zones et de l'évolution de la nidification (succès, échec) des espèces. Dans le cas d'un échec de reproduction, ces derniers seront immédiatement avertis de la possibilité de reprise des activités. Rédaction d'un outil de communication à destination d'un public restreint.	
Contractant potentiel	Commission Syndicale de la Vallée de Baigorri
Intervenants	Services de l'État, CPIE Pays basque, Saiak, Chambre d'Agriculture, Services pastoraux, ONF, CRPE, Fédération des chasseurs.
Assistance	LPO
Durée de mise en œuvre	Sur la durée d'application du DOCOB et au-delà
Points de contrôle	O2.1 : cartographie partagée des zones de sensibilité O2.2 : cahier des charges rédigé en concertation O2.3 : organisation de réunions, diffusion d'information
Indicateurs de suivi	Mise à jour annuelle des informations relatives aux sites sensibles. Respect du cahier des charges et absence de dérangement des espèces en période sensible. Assiduité aux réunions d'information. Mesurer les échecs et succès de reproduction et identifier les causes (voir fiche C2)

Calendrier et budget prévisionnel						
Mesure / opération	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
O2 1	Centralisation et partage des informations : 5 x 300,00 € = 1 500,00 € TTC Cartographie des zones : 2 journées x 300,00 € = 600,00 €	Centralisation et partage des informations : 5 x 300,00 € = 1 500,00 € TTC Cartographie des zones : 2 journées x 300,00 € = 600,00 €	Centralisation et partage des informations : 5 x 300,00 € = 1 500,00 € TTC Cartographie des zones : 2 journées x 300,00 € = 600,00 €	Centralisation et partage des informations : 5 x 300,00 € = 1 500,00 € TTC Cartographie des zones : 2 journées x 300,00 € = 600,00 €	Centralisation et partage des informations : 5 x 300,00 € = 1 500,00 € TTC Cartographie des zones : 2 journées x 300,00 € = 600,00 €	Centralisation et partage des informations : 5 x 300,00 € = 1 500,00 € TTC Cartographie des zones : 2 journées x 300,00 € = 600,00 €
O 2 2		Rédaction du cahier des charges : 3000,00 € TTC		Rédaction du cahier des charges : 3000,00 € TTC		
O2 3	Réunions de communication : 3x300,00€TTC Rédaction de l'outil de communication : 3 journées x 300,00 € = 900,00 € TTC	Réunions de communication : 3x300,00€TTC Rédaction de l'outil de communication : 3 journées x 300,00 € = 900,00 € TTC	Réunions de communication : 3x300,00€TTC Rédaction de l'outil de communication : 3 journées x 300,00 € = 900,00 € TTC	Réunions de communication : 3x300,00€TTC Rédaction de l'outil de communication : 3 journées x 300,00 € = 900,00 € TTC	Réunions de communication : 3x300,00€TTC Rédaction de l'outil de communication : 3 journées x 300,00 € = 900,00 € TTC	Réunions de communication : 3x300,00€TTC Rédaction de l'outil de communication : 3 journées x 300,00 € = 900,00 € TTC

Coût total :

Mesure 1 : 12 600,00 € TTC

Mesure 2 : 6 000,00 € TTC

Mesure 3: 7 800,00 € TTC

Total : 26 400,00 € TTC

Action S	Sensibiliser et informer les acteurs locaux et les visiteurs à la conservation des habitats et espèces en s'appuyant sur les ressources et compétences locales	Priorité 2
Nature de l'action : Animation		
CONTEXTE La Vallée de Baigorri est réputée pour la richesse de son patrimoine naturel , que la mise en place des sites Natura 2000 « Vallée de la Nive des Aldudes, Col de Lindux » et « Montagne des Aldudes » n'a fait que conforter. La nécessité d'informer les différents publics, qu'ils soient locaux ou extérieurs au territoire est essentielle pour expliquer à la fois la démarche Natura 2000 qui a été mise en place, mais aussi sensibiliser ces populations à la richesse patrimoniale présente et à la nécessité de préserver ces milieux naturels.		
HABITATS ET ESPÈCES DE LA DIRECTIVE DH ET DO CONCERNÉS : Tous les habitats, habitats d'espèces et espèces d'oiseaux présents sur le site et désignés d'intérêt communautaire.		
OBJECTIFS Informer la population locale et extérieure sur les sites Natura 2000 « Vallée de la Nive des Aldudes, Col de Lindux » et « Montagne des Aldudes » : <ul style="list-style-type: none"> - présenter les richesses patrimoniales de ces 2 sites ; - sensibiliser à la préservation des habitats présents sur les sites ; - informer sur les comportements à adopter 		
PERIMETRE D'APPLICATION Canton de Saint Étienne de Baigorri		

DESCRIPTIF DES ENGAGEMENTS (CAHIER DES CHARGES)

S1 Réalisation de supports de communication vers le grand public : <ul style="list-style-type: none"> - création de plaquettes de sensibilisation - création d'un site Internet ou de pages web 	
S2 Organiser des journées de sensibilisation et de découvertes aux richesses patrimoniales du secteur : <ul style="list-style-type: none"> - mise en place de sorties pédagogiques adaptées au type de public (enfants, adultes) ; - mise en place d'un programme sur les sorties grand public ; - diffusion de l'information sur les sorties auprès de grand public et des établissements scolaires. 	
S3 Tendre vers l'appropriation des résultats du DOCOB par les acteurs locaux : <ul style="list-style-type: none"> - mettre en place des outils pédagogiques pour comprendre la logique de conservation des milieux et des espèces en interaction avec les pratiques locales (destination grand public, agents des offices de tourisme, accompagnateurs en moyenne montagne...) - créer des manifestations pour sensibiliser les populations à ces questions. 	
Contractant potentiel	Commission Syndicale de la Vallée de Baigorri
Intervenants	CPIE Pays basque
Assistance	Partenaires de l'élaboration du DOCOB (services pastoraux, chambre d'agriculture, ONF, CRPF, Fédération des chasseurs, Centre d'Education au Patrimoine)
Durée de mise en œuvre	Sur la durée d'application du DOCOB et au-delà
Points de contrôle	S 1 : création des plaquettes et du site Internet S 2 : mise en place d'un programme de sensibilisation S 3 : création des outils pédagogiques
Indicateurs de suivi	Nombre des plaquettes écoulées Nombre de participants aux sorties, aux différentes manifestations. Nombre de connections au site Internet

Calendrier et budget prévisionnel						
Mesure / opération	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
Mesure 1	Réalisation plaquettes: 2000,00 € TTC	Réalisation site Internet: 6000,00 € TTC				
Mesure 2	Animation de sorties - Sorties grand public : 6 x 300,00 € = 1 800,00 € TTC - Sorties spécifiques scolaires et ALSH : 4 x 300,00 € = 1 200,00 € TTC	Animation de sorties - Sorties grand public : 6 x 300,00 € = 1 800,00 € TTC - Sorties spécifiques scolaires et ALSH : 4 x 300,00 € = 1 200,00 € TTC	Animation de sorties - Sorties grand public : 6 x 300,00 € = 1 800,00 € TTC - Sorties spécifiques scolaires et ALSH : 4 x 300,00 € = 1 200,00 € TTC	Animation de sorties - Sorties grand public : 6 x 300,00 € = 1 800,00 € TTC - Sorties spécifiques scolaires et ALSH : 4 x 300,00 € = 1 200,00 € TTC	Animation de sorties - Sorties grand public : 6 x 300,00 € = 1 800,00 € TTC - Sorties spécifiques scolaires et ALSH : 4 x 300,00 € = 1 200,00 € TTC	Animation de sorties - Sorties grand public : 6 x 300,00 € = 1 800,00 € TTC - Sorties spécifiques scolaires et ALSH : 4 x 300,00 € = 1 200,00 € TTC
Mesure 3	Création d'outils pédagogiques 20 000,00 € TTC (coût de réalisation + temps à consacrer à la réalisation)	Création d'outils pédagogiques 20 000,00 € TTC (coût de réalisation + temps à consacrer à la réalisation)	Diffusion des outils Manifestations 2 000,00 € TTC			

Coût total :

Mesure 1 : 2 000,00 + 6 000,00 = 8 000,00 € TTC

Mesure 2 : 6 x 3 000,00 = 18 000,00 € TTC

Mesure 3 : 48 000,00 € TTC

Total : 74 000,00 € TTC

Code C	Améliorer les connaissances sur les espèces et habitats à enjeux et sur les interactions avec les activités	Priorité 2
C-1	Améliorer les connaissance sur les habitats d'intérêt communautaires du site	
Nature de l'action : Mesures d'amélioration des connaissances (Hors-Contrat)		
CONTEXTE Les milieux de pelouses couvrent une grande surface du site. Le rattachement phytosociologique de ces milieux permet d'en déduire leur statut. Cette description phytosociologique nécessite un approfondissement sur le site pour pouvoir déterminer plus précisément quelles sont les pelouses d'intérêt communautaire. Sur les milieux humides, un travail complémentaire est aussi à réaliser afin de décrire le fonctionnement des complexes d'habitats humides et d'en préciser le statut.		
HABITATS D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRES CONCERNÉS En particulier : Pelouses acidiphiles Complexes de milieux humides d'intérêt communautaires		
OBJECTIFS Compléter la description et finaliser la cartographie des habitats Favoriser les liens entre les typologies de végétation agro-pastorales et les typologies Natura 2000		
PERIMETRE D'APPLICATION Localisation des habitats potentiellement d'intérêt communautaire (voir atlas cartographique.)		

DESCRIPTIF DES ENGAGEMENTS (CAHIER DES CHARGES)

C-1.1 Compléments de description des pelouses et milieux humides (relevés phytosociologiques, cartographie) et finalisation de la cartographie	
C-1.2 Mise en place d'un protocole méthodologique commun pour travailler la correspondance des descriptions agro-pastorales et phytosociologiques	
Contractant potentiel	Commission Syndicale de la Vallée de Baïgorry, Structure d'animation du DOCOB, Partenaires techniques du DOCOB (Chambre d'Agriculture, CDEO, CPIE, Lycée Agricole d'Oloron)
Intervenants	Conservatoire Botanique des Pyrénées, CPIE Pays-Basque, LEPA, Chambre d'Agriculture
Assistance	Organismes de recherche
Durée de mise en œuvre	2 à 3 premières années du DOCOB
Points de contrôle	Cartographie des habitats finalisée Protocole méthodologique validé collégalement
Indicateurs de suivi	Régularité de la mise en place du travail collaboratif

Calendrier et budget prévisionnel						
Mesure / opération	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
Mesure 1						
Mesure 2						

Code C	Améliorer les connaissances sur les espèces et habitats à enjeux et sur les interactions avec les activités	Priorité 1
C2	Améliorer la connaissance sur les espèces d'intérêt communautaire et de leurs habitats	
Nature de l'action : Mesures d'amélioration des connaissances (Hors-Contrat)		
<p>CONTEXTE</p> <p>Les chauves-souris d'intérêt communautaire présentes sur le site ont fait l'objet de prospections hivernales qui visaient à identifier les gîtes d'hibernation et les populations présentes en hibernation. Pour conserver les populations présentes, il faut aussi pouvoir identifier leurs gîtes estivaux pour mieux les préserver par la suite.</p> <p>Le site « Vallée de la Nive des Aldudes et Col du Lindux » compte plus de 30 espèces d'oiseaux visées à l'annexe 1 présentes toute l'année ou en migration. Les inventaires ornithologiques réalisés sur le site n'ont pas permis d'évaluer les populations de manière exhaustive pour tous les oiseaux présents. Un complément d'inventaire est nécessaire pour mieux préserver ces espèces.</p> <p>Des actions sont également prévues en direction des arbres têtards et peuplements forestiers habitats des insectes saproxyliques. Une étude complémentaire est nécessaire pour localiser les arbres et peuplements forestiers à enjeux pour la conservation de ces espèces.</p>		
ESPÈCES D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE CONCERNÉS (DIRECTIVE HABITAT) Grand rhinolophe Petit rhinolophe Rhinolophe euryale Insectes saproxyliques		ESPÈCES D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRES (DIRECTIVE OISEAUX) Tous les oiseaux nicheurs d'intérêt communautaire En particulier (Busard Saint-Martin, Circaète JeanLe Blanc, Engoulevent d'Europe, Epervier d'Europe, Faucon Hauberau, Fauvette Pitchou, Le Grand Duc, Le milan noir et royal, pic à dos blanc, pic à dos noir, pie-grièche écorcheur)
OBJECTIFS Améliorer les connaissances sur les espèces d'intérêt communautaire et leurs habitats pour mieux les préserver.		
PERIMETRE D'APPLICATION Prospection chauve-souris : en fond de vallée autour des gîtes d'hibernation Prospection oiseaux : totalité du site, sur les habitats préférentiels des espèces concernées Prospection insectes :....		

DESCRIPTIF DES ENGAGEMENTS (CAHIER DES CHARGES)

C2.1 Prospecter les chauves-souris sur leurs gîtes d'estivage (comptage, localisation des sites)	
C2.2 Mettre en place un complément d'inventaire Oiseaux	
C2.3 Localiser les arbres et peuplements forestiers à enjeux pour la conservation des insectes saproxyliques et les oiseaux nicheurs (cavités).	
Contractant potentiel	Commission Syndicale de la Vallée de Baïgorry, Structure d'animation du DOCOB,
Intervenants	CPIE Pays-Basque
Assistance	LPO, Groupe Chiroptère Aquitaine
Durée de mise en œuvre	3 premières années du DOCOB
Evaluation de la mise en œuvre de l'action :	Résultats des inventaires Evaluation des populations Cartographie des populations et des habitats d'espèces

Calendrier et budget prévisionnel

Mesure / opération	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
Chauve-souris	20j*250 € = 5000 €	10j*250 € = 2500 €	10j*250 € = 2500 €			
Oiseaux	50j * 250 € = 12500 €	25j*250 € = 6250 €	25j*250 € = 6250 €			
Insectes	20j*250 € = 5000 €	10j*250 € = 2500 €	10j*250 € = 2500 €			

Code C	Améliorer les connaissances sur les espèces et habitats à enjeux et sur les interactions avec les activités	Priorité 2
C3	Suivi et évaluation de l'efficacité des mesures	
Nature de l'action : Mesures d'amélioration des connaissances (Hors-Contrat)		
<p>CONTEXTE</p> <p>Sur un site de grande dimension, le suivi des mesures est particulièrement nécessaire afin d'en vérifier l'efficacité, la faisabilité, l'opérationnalité et pour pouvoir les réadapter si nécessaire.</p> <p>De plus, on pourra suivre les espèces d'oiseaux du FSD tant au niveau du succès reproducteur que sur l'évolution des populations car c'est un bon indicateur de la fiabilité des actions mises en œuvre pour la protection de ces espèces.</p>		
HABITATS D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE CONCERNÉS		ESPÈCES D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRES (DIRECTIVE HABITATS)
Tous		Toutes
En particulier : Chênaies pionnières à chênes tauzin Milieux humides d'intérêt communautaires		ESPÈCES D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRES DO Toutes
<p>OBJECTIFS</p> <p>Suivre l'efficacité des mesures agro-environnementales et des contrats.</p> <p>Evaluer l'impact des projets d'aménagement en particulier sur les milieux humides d'intérêt communautaire</p>		
<p>PERIMETRE D'APPLICATION</p> <p>Tout le site</p> <p>Suivi nécessaire en particulier pour les chênaies à tauzin (protocole pilote) et les milieux humides d'intérêt communautaire (milieux sensibles).</p>		

DESCRIPTIF DES ENGAGEMENTS (CAHIER DES CHARGES)

<p>C3.1 Réalisation d'un protocole de suivi (grille d'évaluation, définition des critères en fonction des objectifs à atteindre, choix des supports d'évaluation)</p> <p>C3.2 Mise en œuvre du suivi pluri-annuel</p> <p>Suivi de la végétation (relevés et bases photographiques) sur les surfaces contractualisées</p> <p>Suivi des pratiques sur les surfaces contractualisées</p> <p>Suivi des interactions pratiques/résultat sur la conservation des habitats</p> <p>Evaluation de l'efficacité des mesures de gestion</p> <p>Suivi des populations d'oiseaux : des suivis seront effectués sur les espèces nicheuses listées dans le FSD et notamment celles soulevant une problématique de compatibilité avec les activités humaines. Le but est de pouvoir identifier les causes des échecs de reproductions le cas échéant. Des suivis seront effectués sur l'évolution des populations et des aires de répartition de toutes les espèces du FSD.</p> <p>C3.3 Analyse et synthèse des résultats de l'évaluation de l'efficacité des mesures (cartographie, fiches de synthèse sur la gestion adaptée des milieux et des espèces)</p>	
Contractant potentiel	Structure en charge de l'animation, structures naturalistes
Intervenants	CPIE Pays-Basque, structures naturalistes, chambre d'agriculture, Lycée Professionnel Agricole d'Oloron
Assistance	Conservatoire Botanique des Pyrénées, Organismes de recherche
Durée de mise en œuvre	Toute la durée du DOCOB
Evaluation de la mise en œuvre de l'action :	Synthèse des travaux et des résultats Propositions d'amélioration des cahiers des charges des mesures de gestion

Calendrier et budget prévisionnel

Mesure / opération	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
C3.1	15j*300 € = 4500 €					
C3.2	60j*300 € = 18 000 €	60j*300 € =18 000 €	60j*300 € =18 000 €	60j*300 € =18 000 €	60j*300 € =18 000 €	60j*300 € =18 000 €
C3.3	40j*300 € = 12 000 €	60j*300 € = 18 000 €				

Code A	Mettre en place une animation Natura 2000 adaptée à la dimension et aux enjeux du site	Priorité 1
Nature de l'action : Animation		
CONTEXTE La taille du site, la nature des enjeux écologique, le grand nombre de contractants potentiels nécessitent une animation adaptée à la spécificité du territoire, bien articulée avec les partenaires techniques présents.		
HABITATS ET ESPÈCES DE LA DIRECTIVE DH ET DO CONCERNÉS Tous		
OBJECTIFS Mettre en place techniquement une gestion concertée des activités existantes, compatibles avec les enjeux de conservation des espèces;		
PERIMETRE D'APPLICATION Tout le site		

DESCRIPTIF DES ENGAGEMENTS (CAHIER DES CHARGES)

Prendre en compte et s'approprier les résultats des diagnostics, repérer les personnes ressource du territoire. Aider les élus et personnel des collectivités locales à s'approprier les DOCOBs et à les articuler avec les différents documents de planification (Animer, suivre et articuler les résultats des différentes réunions techniques, veille réglementaire) Veiller à l'articulation des différents DOCOBs par la mise en réseau avec les animateurs des sites voisins Rassembler les informations concernant l'ensemble des projets de la zone (mise en réseau des élus et agents de développement) Animer, communiquer et mettre en place les mesures et contrats en collaboration avec les partenaires techniques Mettre en place les protocoles d'évaluation des mesures Accompagner les structures de développement et les porteurs de projets dans les démarches d'évaluation d'incidence (transmission des données écologiques, appui pour leur interprétation) Faire vivre et compléter la charte	
Contractant potentiel	Structure animatrice
Assistance	Partenaires associés dans la réalisation du DOCOB : Cellule pastorale, CPIE, CRPE, ONF, Fédération des Chasseurs, Etcharry Formation Développement
Durée de mise en œuvre	Toute la durée du DOCOB
Indicateurs de suivi	mise en réseau des opérateurs, des techniciens, des élus et autres acteurs institutionnels prise en compte des enjeux Natura 2000 dans les projets et outils de planification du territoire

Calendrier et budget prévisionnel						
Mesures / opération	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
Animation : -Contractualisation : rencontrer les éleveurs et gestionnaires -Engagements dans la charte : rencontre des propriétaires -Appropriation : rencontres avec les élus -Mise en réseau : rencontre des différentes personnes ressources du territoire	115j	120j	130j	130j	125j	100j
Aquisition, actualisation des connaissances et dispositif de veille : -Appropriation des diagnostics -Appropriation des fiches actions -Appropriation des documents cadre des communes -Connaissance des projets en cours -Participation et suivi des études et inventaires	50j	50j	35j	35j	30j	30j
Construction d'outils et protocoles : -pour la diffusion des données -pour l'évaluation des mesures	15j	10j	15j	15j	10j	10j
Synthèse, valorisation du travail et communication : -bilan annuel de l'animation –surfaces, contrats, engagements charte...)	20j	20j	20j	20j	35j	60j
TOTAL	200j	200j	200j	200j	200j	200j

